

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29^e SEANCE

2^e Séance du Vendredi 4 Novembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Infractions à la réglementation des fonds communs de placement. — Adoption sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 3079).

2. — Question orale sans débat (p. 3080).

Retraite des cheminots anciens combattants (question de M. Jouault) : MM. Buron, ministre des travaux publics et des transports ; Jouault.

3. — Loi de finances pour 1961 (2^e partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3081).

M. le président.

Articles 24, 25 et 26 (États G et H) (suite).

Éducation nationale (suite).

Jeunesse et sports : MM. Regaudie, rapporteur spécial ; Laudrin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Durbet, président de la commission des affaires culturelles.

MM. Fréville, Billoux, Nilès, Douzans, Lacaze, Duchâteau, Rousselet, Darchicourt, Cancé.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Guillon, Jean Le Duc, Privat, Cerneau, Sallenave, Diligent, Nungesser, Comte-Offenbach, Lefèvre d'Ormesson, Mlle Dienesch, M. Joxe, ministre de l'éducation nationale.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 3102).

*

PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Adoption sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, du projet de loi n° 631, adopté par le Sénat, sanctionnant les infractions à la réglementation des fonds communs de placement (rapport n° 889).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi, dans la rédaction adoptée par le Sénat :

« Article unique. — Les infractions à la réglementation concernant l'émission et l'introduction en France de parts de fonds communs de placement régis par une législation étrangère seront punies d'une amende de 3.000 nouveaux francs à 60.000 nouveaux francs et, en cas de récidive, de 60.000 nouveaux francs à 600.000 nouveaux francs.

« Le Tribunal pourra ordonner la publication, aux frais des condamnés, du jugement de condamnation, intégralement ou par extraits, au Bulletin des Annonces légales obligatoires et dans les journaux que ledit Tribunal désignera. »

Je mets aux voix l'article unique, ainsi rédigé.

(L'article unique, mis aux voix, est adopté.)

— 2 —

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle une question orale sans débat.

RETRAITE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. M. Jouault demande à M. le ministre des travaux publics et des transports pourquoi les cheminots anciens combattants n'ont pas été compris, à l'instar des agents des autres entreprises publiques ou nationalisées, parmi les bénéficiaires des bonifications de campagne de guerre, valables pour la retraite.

La parole est à M. le ministre des travaux publics et des transports.

M. Robert Buron, ministre des travaux publics et des transports. En me posant sa question, très légitimement d'ailleurs, M. Jouault reprend des questions que mes prédécesseurs et moi-même avons eu l'occasion de traiter à plusieurs reprises.

En ce qui me concerne, j'ai eu deux fois déjà l'occasion de répondre un vendredi après-midi à ce sujet, et, autant qu'il me souvienne, la dernière fois c'était à M. Rieunaud.

En fait, d'ailleurs, en dehors même des questions orales, le problème a déjà été soulevé au cours d'un débat beaucoup plus ample qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le 15 mai 1956. A l'époque, le problème se posait, notamment, pour les cheminots anciens combattants qui sont, sur ce point, incontestablement — je l'ai déjà reconnu deux fois — moins bien traités que les fonctionnaires et les agents de la plupart des établissements publics ou des sociétés nationalisées.

Il est vrai — je l'ai déjà dit l'an dernier — que sur certains autres points, le régime des retraites est meilleur à la Société nationale des chemins de fer français que dans d'autres administrations. Il n'en reste pas moins que la question posée par M. Jouault est très légitime, étant donné que sur ce point précis la S. N. C. F. est moins bien traitée que d'autres entreprises nationales ou la fonction publique.

Le 15 mai 1956, les diverses propositions de loi déposées à ce sujet sont venues en discussion et aucune n'a pu être adoptée, le ministre des finances de l'époque ayant fait remarquer que les incidences de la mesure étaient de 7.500 millions d'anciens francs.

Je rappelle à M. Jouault que j'avais dit à M. Rieunaud l'an dernier que nous étudions la question avec un intérêt particulier en vue de trouver une occasion favorable pour faire ce que M. Rieunaud appelait à l'époque « un premier pas dans la solution de cette difficile question ».

Mais je voudrais faire observer à M. Jouault que, depuis ma réponse à M. Rieunaud, il y a quinze mois, un crédit supplémentaire de 215.300.000 nouveaux francs a été accordé aux cheminots en 1960 pour améliorer leur rémunération et qu'en 1961, par rapport à 1959, l'augmentation de crédit pour l'ensemble des cheminots sera de 450 millions de nouveaux francs, soit 45 milliards d'anciens francs.

La ventilation de ce crédit entre le personnel en activité et le personnel en retraite, combinée avec les réformes de structure réalisées, a permis d'affecter — je suis heureux d'avoir cette occasion de le souligner — au seul bénéfice des retraités de la S. N. C. F. des dotations supplémentaires qui ont atteint 58.600.000 nouveaux francs en 1960 et qui seront de l'ordre de 120 millions de nouveaux francs en 1961.

De ce fait, le pourcentage des dépenses relatives aux pensions est sensiblement supérieur à celui qui concerne les personnels en activité.

Que M. Jouault m'entende bien. Je ne prétends pas du tout que cet effort représente une amélioration considérable de la situation difficile qui est celle des cheminots. Je ne prétends pas qu'en ayant donné aux retraités proportionnellement un peu plus qu'aux personnels en activité, on ait fait autre chose que rattraper un retard dont lui-même et bien d'autres ont souligné à plusieurs reprises combien il était fâcheux. Je signale simplement qu'il était difficile, au moment où il a fallu obtenir de mon collègue des finances la possibilité de mettre au jeu pour 1961 45 milliards de plus d'anciens francs, dont 120 millions de nouveaux francs pour les retraités, d'aller plus loin.

Le moment opportun dont je parlais l'an dernier, en répondant à la même question, ne me paraissait pas celui-là même où la discussion était au maximum de tension, comme il a pu s'en rendre compte.

Or la mesure proposée, bien peu contestable dans son principe, représenterait une charge supplémentaire de 9 milliards d'anciens francs.

M. Edouard Rieunaud. 8 milliards d'anciens francs.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Plus maintenant. Pour évaluer exactement la dépense supplémentaire à envisager, il faut tenir compte de l'effort particulier déjà accompli pour l'ensemble. Nous sommes partis du chiffre de 7 milliards 500 millions en 1956. Au moment de la question de M. Rieunaud, la dépense à prévoir était de 8 milliards 200 millions. Depuis lors, par le jeu même des augmentations intervenues, il faut compter sur une dépense supplémentaire de quelque 9 milliards d'anciens francs.

Je suis navré de n'avoir pu trouver le moment favorable dont j'avais parlé dans ma réponse à M. Rieunaud, mais il me paraissait difficile, tout en comprenant parfaitement l'argumentation de M. Jouault et la position des cheminots qui considèrent qu'un effort de cette importance est encore insuffisant, de dégager 9 milliards pour la bonification des retraites, malgré tout l'intérêt que présente cette question.

M. le président. La parole est à M. Jouault. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

M. Henri Jouault. Monsieur le ministre, inutile de vous dire que votre réponse ne me satisfait pas et apportera une déception amère chez les cheminots anciens combattants. Pourtant, monsieur le ministre, la demande des cheminots anciens combattants est légitime, vous le savez bien, puisque ces bonifications ont été accordées aux fonctionnaires civils de l'Etat, des départements et communes, aux employés des usines et entreprises nationalisées, des théâtres nationaux, de la compagnie générale des eaux, de l'imprimerie nationale, de la marine marchande, des houillères, des postes et télécommunications, du Gaz de France, de la R. A. T. P. et de l'E. D. F.

Les ministres des travaux publics avaient admis la légitimité de cette revendication. M. Pinton, le 15 mai 1956, avait déclaré la cause profondément juste. Vous-même, plus récemment, le 5 août 1958, vous avez dit, recevant une délégation de cheminots : « Il n'y a aucune objection à vous opposer tellement la mesure paraît juste. »

Ne pensez pas, monsieur le ministre, que cette revendication est formulée par un groupe ou par une formation placée sous une étiquette politique. En réalité, elle a été soutenue en 1956 par des représentants de tous les groupes et elle continue toujours à être soutenue par des députés représentant tout l'éventail politique de l'Assemblée...

M. Edouard Rieunaud. Très bien !

M. Henri Jouault. ...témoins les nombreuses démarches et questions écrites des uns et des autres.

En réalité, le principal grief est d'ordre financier, bien qu'il n'ait pas été invoqué pour les catégories précitées.

Le 30 juin 1959, au Sénat, vous avez promis à M. Estève de faire un bilan et d'étudier une application progressive de la mesure. Je pense que maintenant les études sont terminées.

D'autre part, la situation financière, sans être prospère et sans permettre des imprudences, n'a jamais été aussi bonne. Le bruit circule que l'impasse de sept cents milliards prévue sera loin d'être atteinte. C'est le moment de faire le geste que l'on vous demande.

Le chiffre de huit ou neuf milliards a été avancé. Malheureusement, le nombre des intéressés, dont l'âge minimum atteint environ soixante-quatre ans, diminue maintenant très vite, et la somme nécessaire est certainement inférieure à ce chiffre.

Il est grand temps d'agir. Demain, il sera trop tard.

D'ailleurs, sur le plan financier, le ministre des travaux publics et des transports ne devrait être qu'un distributeur ; les fonds devraient être fournis par l'Etat.

Monsieur le ministre, avec le talent que chacun vous reconnaît, soyez notre avocat auprès de votre collègue des finances. Votre budget ne devrait pas être amputé. Vous ne devez être qu'un intermédiaire, et l'équilibre du budget de la S. N. C. F. ne doit pas être invoqué.

Dans votre réponse, vous avez fait état des avantages sociaux des agents de la S. N. C. F., qui seraient bien supérieurs à ceux dont bénéficient les employés des autres entreprises nationalisées.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Je n'ai pas dit cela.

M. Henri Jouault. Peut-être pas tout à fait, peut-être votre déclaration était-elle un peu plus nuancée. Mais, pour le fond, il n'y avait pas de différence sensible.

Cependant, je vous ferai remarquer qu'une partie de ces avantages est le résultat de l'effort et du travail de l'ensemble de la collectivité des cheminots.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Très bien !

M. Henri Jouault. D'autre part, en contrepartie, si vous consultez les feuilles de paye des cheminots, vous verrez que leurs rémunérations sont parfois modestes et que les avantages sociaux y entrent en ligne de compte.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Très bien !

M. Henri Jouault. Les cheminots anciens combattants ne sont qu'une minorité, et celle-ci ne doit pas être brimée par rapport aux catégories identiques.

Le régime des retraites ne saurait être évoqué ici, puisqu'il s'agit de la loi accordant des bonifications au titre de la reconnaissance nationale, sans autre condition.

De plus, le régime des retraites à la S. N. C. F. n'est pas meilleur que les autres. Il est même dans certains cas inférieur. Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous accepterez de reviser votre position et que vous n'oublierez pas ces paroles que M. le Président de la République prononça le 4 mai 1951, lors de la remise de la Légion d'honneur à la S. N. C. F., seule administration l'ayant reçue :

« Cheminots, vous êtes au premier rang des serviteurs de la patrie et de la République. »

Acceptez de confirmer ces paroles par le geste de reconnaissance nationale que les cheminots anciens combattants attendent de vous.

Je viens d'apprendre que la commission de la production et des échanges s'est occupée de la question dont nous traitons et doit vous la soumettre, au cours des séances consacrées au budget des travaux publics.

Cette question orale traîne depuis un an et c'est pure coïncidence qu'elle vienne à l'ordre du jour pendant la discussion du budget. Je ne voudrais pas que ce soit l'occasion d'une prise de position définitive. Je vous demande, monsieur le ministre, de reviser votre position pour le budget des travaux publics, comme cela vous sera demandé par la commission de la production et des échanges. (Applaudissements.)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1961 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (deuxième partie) (n^{os} 866, 886, 892, 896).

[Articles 24, 25 et 26 (Etats G et H).]

(Suite.)

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen du budget de l'éducation nationale.

Je rappelle les chiffres des états G et H :

EDUCATION NATIONALE

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

- « Titre III : + 210.627.823 NF ;
- « Titre IV : + 257.744.632 NF. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 1.148.770.000 NF ;
- « Crédit de paiement, 250 millions de nouveaux francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 841.230.000 NF ;
- « Crédit de paiement, 148 millions de nouveaux francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles :

- Gouvernement, 1 heure 10 minutes ;
- Commission des finances, 10 minutes ;
- Groupe de l'Union pour la nouvelle République, 1 heure 20 minutes ;
- Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 45 minutes ;
- Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 20 minutes ;
- Groupe socialiste, 20 minutes ;
- Groupe de l'Entente démocratique, 15 minutes ;
- Groupe de l'Unité de la République, 15 minutes ;
- Isolés, 15 minutes.

Les commissions saisies pour avis ont épuisé leur temps de parole.

Mes chers collègues, je voudrais vous faire remarquer, soucieux de faire respecter les décisions prises par la conférence des présidents et approuvées d'ailleurs par vous-mêmes, qu'il est indispensable que les orateurs qui se sont fait inscrire respectent scrupuleusement le temps de parole qu'ils ont eux-mêmes sollicité.

Je les aiderai d'ailleurs à le respecter (*Sourires*), s'ils veulent bien m'autoriser à le faire, et je serai obligé de me montrer un peu strict en ce qui concerne ce temps de parole qu'ils se sont eux-mêmes assigné.

M. Henri Du villard. Très bien !

M. le président. Nous avons en effet encore quatre heures vingt minutes de débat prévues pour le budget de l'éducation nationale. Or, si l'on fait le compte du temps de parole demandé par les orateurs qui doivent, très légitimement d'ailleurs, intervenir, ce débat risque de durer cinq heures.

Si, pour chacun des budgets restant en discussion, nous dépassons dans les mêmes proportions le temps qui a été imparti, il nous faudra récupérer près de vingt heures au moment du 13 novembre, ce qui paraît pratiquement impossible.

C'est pourquoi je me suis permis de faire ce rappel, persuadé que vous saurez l'entendre. (Applaudissements.)

Je vous en remercie.

Sur les crédits relatifs à la jeunesse et aux sports, la parole est à M. Regaudie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. René Regaudie, rapporteur spécial. Mes chers collègues, les chapitres relatifs à la jeunesse et aux sports sont répartis dans le budget de l'éducation nationale et ne constituent nullement un ensemble homogène.

Ils sont toutefois gérés par M. le haut commissaire à la jeunesse et aux sports, sous l'autorité de M. le ministre de l'éducation nationale.

Ces crédits, considérés globalement, sont en augmentation, dans le projet de budget qui nous est soumis, d'environ 26 millions de nouveaux francs sur ceux de 1960, ce qui pourrait inspirer un certain optimisme.

Malheureusement, s'ils sont satisfaisants pour le fonctionnement, ils se révèlent beaucoup trop modestes pour faire face aux divers besoins civils et scolaires.

Alors que nous avons un retard considérable à combler, l'évolution démographique aggrave encore l'insuffisance de ces crédits. Le résultat décevant des jeux olympiques de Rome a douloureusement révélé la situation de notre pays dans ce domaine. Certes, nul ne saurait souhaiter la préparation de champions aux seules fins de prestige national, comme il a semblé se passer dans certains pays. Mais une émulation générale est indispensable, qui provoquerait l'apparition de jeunes aptitudes, en même temps que la culture physique serait pour tous du plus heureux effet.

M. le ministre de l'éducation nationale et M. le haut commissaire à la jeunesse et aux sports se sont justement préoccupés de ce problème national, et nous avons appris avec satisfaction l'élaboration d'un projet de loi-programme d'équipement sportif quinquennal.

L'examen des chapitres budgétaires en fonction des besoins nous amène à déplorer l'insuffisance en nombre du personnel enseignant, le manque d'infrastructure, la trop grande modicité des crédits pour assurer l'équilibre. Il faut d'ailleurs observer

que ces insuffisances sont constatées alors que le temps consacré à l'éducation physique dans nos diverses écoles est très faible.

Nous examinerons les diverses parties des chapitres budgétaires concernant les crédits de personnel, les crédits de matériel et de fonctionnement, les interventions publiques et sociales.

En ce qui concerne le personnel enseignant, pour juger de la situation grave que nous avons à déplorer, il est nécessaire de rappeler quelques chiffres. Pour l'année scolaire 1958-1959, 6.244 enseignants pour 1.589.650 élèves fréquentant les cours complémentaires, les établissements du deuxième degré, de l'enseignement technique, les écoles normales primaires et l'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire 1959-1960, 6.592 enseignants pour 1.757.560 élèves; pour l'année scolaire 1960-1961, nous avons 6.937 enseignants seulement pour 2.005.085 élèves.

Que dire des écoles primaires où deux heures et demie d'éducation physique sont prévues par semaine mais où elles sont pratiquées dans des conditions qui semblent quelque peu déplorable et insuffisantes ?

Pour répondre aux besoins pressants, le haut commissaire obtient du ministre des finances la création de 500 postes de professeurs et de maîtres d'éducation physique; 1.400 postes sont actuellement libres. De nombreux postes doivent donc être pourvus de délégués et non de titulaires. A l'égard de ce personnel qui a fait preuve de qualités et de dévouement, des mesures particulières doivent par conséquent être prises.

L'intégration de 224 délégués est prévue au présent projet de budget. Sept cents demeureront dans une situation précaire.

Cependant, il faut observer que la formation des professeurs et des maîtres d'éducation physique se poursuit d'une manière satisfaisante. Il faut applaudir au scrupule de M. le haut commissaire qui veut doter chaque degré d'enseignement des maîtres les mieux appropriés.

En ce qui concerne les crédits de matériel et de fonctionnement, l'ensemble des chapitres les concernant montre une majoration de 6.285.870 nouveaux francs par rapport à 1960. Un chapitre nouveau, 34-54, apparaît, qui reçoit l'inscription de 3.300.000 nouveaux francs pour transfert au titre IV par prélèvement sur plusieurs chapitres. Cet aménagement préconisé par le ministre des finances a pu qu'obtenir l'approbation de votre commission des finances. Il en résulte que l'augmentation réelle est de 2.965.870 nouveaux francs.

Elle est destinée, d'une part, à faciliter les stages de perfectionnement des cadres et des animateurs et, d'autre part, à diverses mesures parmi lesquelles nous noterons le transport des élèves des grands centres vers les piscines et stades suburbains, l'aide pour le matériel d'éducation physique pour les centres scolaires, la location et les réquisitions pour faciliter la pratique du sport, l'aménagement et l'entretien des installations sportives des établissements scolaires, les subventions au sport scolaire et universitaire pour l'entretien des installations, enfin, les subventions aux établissements de la jeunesse et des sports. Nous regrettons seulement, malgré son amélioration, la modicité de l'aide qui est ainsi apportée.

D'autre part, nous avons entendu différents regrets qui semblent justifiés, concernant l'absence d'aide au sport automobile qui paraît présenter aujourd'hui un intérêt non négligeable pour l'avenir économique du pays.

Les interventions publiques concernent d'une part 50.000 associations qui sont aujourd'hui agréées ou sur le point de l'être, d'autre part, les activités physiques et sportives de plein air. Il y a lieu de signaler que les crédits — 1.370.000 nouveaux francs — inscrits au budget de 1960 pour les jeux olympiques ont été reportés dans le budget de 1961 sous la forme de subventions aux fédérations et associations sportives. Il s'agit par là d'encourager les épreuves de masse, les actions de prospection et de faciliter les participations aux manifestations internationales.

Les classes de neige, qui ont fait l'objet de quelques expériences heureuses, bénéficient de l'aide de l'Etat, mais elles pèsent pour l'essentiel, les quatre cinquièmes, sur les communes intéressées; le cinquième seulement est payé par l'Etat.

Enfin, les activités de jeunesse bénéficieront d'une aide plus large par l'augmentation des subventions aux associations intéressées et par des bourses aux étudiants et aux jeunes en séjour de plein air. Une aide plus large sera également apportée aux échanges entre jeunes de la métropole et de la Communauté. Ce sont là des dispositions que nous ne pouvons qu'approuver.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits, l'Assemblée appréciera sans doute qu'au mois d'octobre 67 p. 100 des crédits mis à la disposition du haut commissariat à la jeunesse et aux sports étaient consommés. Nous avons obtenu l'assurance qu'en janvier, c'est-à-dire pratiquement à la fin de l'exercice 1960 la totalité des crédits serait consommée.

Les colonies de vacances bénéficieront de crédits qui, de 600.000 nouveaux francs, passeront à 700.000 nouveaux francs

pour le chapitre 43-55 et de 18.605.000 nouveaux francs à 21.195.000 nouveaux francs pour le chapitre 47-51. L'aide a été modifiée dans un sens plus équitable tendant à favoriser les familles les plus modestes, préoccupation que nous ne pouvons qu'applaudir.

100.000 bourses de 10.000 anciens francs sont distribuées qui peuvent être cumulées avec celles des caisses d'allocations familiales, ce qui représente un secours global de près de 20 millions de nouveaux francs.

Nous avons ainsi souligné les grandes lignes de l'activité de ce grand service national essentiel pour l'avenir de notre pays.

Nous serions incomplets si nous ne rappelions ce que furent les préoccupations de M. le haut commissaire. En 1959, ses efforts se portèrent sur les colonies de vacances; en 1960, ce fut le domaine des sports; en 1961, ils porteront sur les activités des jeunes.

Rapportant au nom de votre commission qui a donné un avis favorable aux crédits considérés, j'ajouterai quelques observations qui me paraissent se dégager de l'étude de ces problèmes et devraient constituer les objectifs des administrateurs d'aujourd'hui.

Notre équipement sportif est très insuffisant. « Que ce soit à l'école primaire, au lycée, à la faculté aussi bien qu'à l'usine, il faut construire des stades, des salles de gymnastique, des piscines... »

Il faut également redonner aux jeunes le goût de la compétition et aussi aux moins jeunes le goût du sport. Pour développer ce goût de la compétition chez les jeunes, il faut laisser au sport la plus grande place dans l'emploi du temps des écoles, en associant l'enseignement par des maîtres spécialisés plus nombreux, donner aux jeunes les équipements appropriés leur permettant de pratiquer les sports qui leur conviennent le mieux.

Il ne s'agit point de tomber dans le travers qui consiste à « fabriquer » systématiquement des champions ou des surhommes, mais seulement des êtres sains, équilibrés, mieux préparés à entrer dans la vie.

Pour tout dire, il faut former des champions, bien sûr, mais d'abord développer le sport populaire. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Hervé Laudrin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget de la jeunesse et des sports.

M. Hervé Laudrin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il était sensible aux observateurs, l'an dernier, lors de la discussion du budget de la jeunesse et des sports, que nous allions vers de graves difficultés si le ministère de l'éducation nationale ne modifiait pas ses vues et ne répartissait pas mieux ses crédits dans le double domaine de l'organisation sportive et des mouvements de jeunes.

Nous vivons en effet sur des structures inadéquates. Si notre agriculture, notre industrie, notre commerce, notre armée doivent s'équiper sur des bases nouvelles, afin de tenir leur rang dans le concert international, il en va de même dans le secteur de notre enseignement et dans les différentes formes de notre éducation.

Pour restreindre notre observation au seul chapitre qui nous intéresse, nous constatons il y a un « insuffisance abusive des crédits accordés aux diverses fédérations sportives; le retard de notre équipement, à travers le territoire, en cadres et en installations; une bienveillance financière injustifiée » — à vis de certaines activités d'éducation populaire ou de jeunesse; un désordre, parfois favorisé, dans la constitution de groupes nationaux aussi gourmands qu'indéterminés; et nous réclamions une meilleure justification des crédits de l'Etat.

Or deux ordres de faits se sont, depuis lors, imposés à notre attention et aggravent obligatoirement la sévérité de nos conclusions.

Les jeux olympiques de Rome ont humilié notre jeunesse à la face du monde. Je sais le prix véritable des victoires du stade et comment certaines nations peuvent fausser, dans leur principe même, les compétitions les plus pures. Mais, il n'en reste pas moins que nous avons impudiquement étalé sur le forum nos faiblesses d'organisation et d'équipement, sinon de crédits, et, ce qui est plus grave, notre manque absolu d'enthousiasme. Ceux qui, depuis des années, au ministère de l'éducation nationale, sont responsables de nos activités sportives portent sur la conscience cette faute grave de notre insuffisance générale.

Et puis, la jeunesse vient récemment de se révolter; les rues de nos grandes cités sont devenues chaudes, comme dans les jours de malheur, quand quelques milliers d'étudiants, mal orientés par des dirigeants que le ministère a parfois trop encour-

ragés, utilisés par des politiciens trop connus, qu'on a retrouvés bras dessus bras dessous à l'avancée des cortèges, ont crié leur désarroi et même prôné l'abandon devant les tâches les plus sacrées de cette génération.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, la discussion du budget de la jeunesse et des sports prend aujourd'hui une gravité exceptionnelle.

Qu'avez-vous fait, à la suite des avertissements parlementaires, de nos humiliations sportives et des révoltes d'une fraction de notre jeunesse ?

Certes, au Sénat, le 26 octobre dernier, et tout récemment dans une déclaration à la presse, vous avez annoncé un plan de réorganisation sportive, qui irait du comité national aux fédérations et à l'université. Mais nous n'avons rien trouvé dans votre budget, sinon trois éléments d'une importance légère :

Premièrement, une affectation de certains chapitres, qui passent du titre IV au titre DI. Vous transférez ainsi 330 millions de nouveaux francs, mais c'est un simple jeu d'écritures.

Deuxièmement, une contraction de certains articles, ce qui rend encore beaucoup plus obscures certaines distributions de crédits.

Troisièmement, une légère augmentation des crédits budgétaires, répartie par tiers entre la jeunesse, les sports et l'éducation populaire. Encore convient-il de préciser que les sports ne bénéficient en fait que des crédits olympiques attribués l'an dernier et que vous avez maintenus en enlevant subrepticement l'étiquette.

Nous n'avons vu se dessiner aucune réforme profonde. Vos services se sont contentés de reconduire simplement, devant la même assiette garnie, les bénéficiaires plus ou moins légitimes de la prébende gouvernementale. (*Mouvements divers.*)

Voici d'ailleurs quelques chiffres.

Notre commission a tenu à relever pour mémoire, dans votre budget, monsieur le ministre, une série étonnante d'encouragements financiers ; Centre culturel caraïbe, 1.500.000 anciens francs ; Association méditerranéenne, 950.000 francs ; Auberges Dynamo, 166.000 francs ; Amitiés de Lorraine et d'Alsace, 1 million 200.000 francs ; Jeune Europe, 4 millions de francs ; Education et vie rurale, 12.259.000 francs ; Entente sportive avignonnaise, 5.500.000 francs ; Association pour l'éducation, la science et la culture, 1.312.000 francs ; la Chevalerie, 1.500.000 francs ; Centre de coopération culturelle et sociale, 7.500.000 francs ; Centre d'échanges internationaux, 5 millions de francs ; Centre d'éducation politique, 650.000 francs.

Comment peut-on accepter de telles distributions alors que si, parfois l'on interroge sur place ceux qui semblent bénéficier de ces générosités, ils sont dans l'impossibilité de fournir une véritable justification ?

Il apparaît que vous entretenez ainsi des inégalités choquantes. L'ensemble du scoutisme français, à qui il me plaît de rendre hommage, sous ses différentes formes idéologiques, bénéficie de 114 millions d'anciens francs quand la jeunesse agricole, qui constitue à cette heure notre plus beau mouvement, est réduite à la portion congrue de un million d'anciens francs. (*Applaudissements à droite.*)

Comment accepter que Francs et franches camarades, dont je ne mets en doute ni l'existence ni les réalisations que j'ai pu observer sur place, encore qu'elles soient modestes, bénéficient de 40 millions de francs de subvention, quand l'athlétisme français, pour son effort annuel, bénéficie exactement de la même générosité, que le basket reçoit 14 millions de francs et l'escrime 11 millions de francs ? Étonnons-nous, après cela, que nous allions à Rome simplement pour chercher des échecs !

En bref, il nous était impossible de consacrer une pareille carence dans votre programme sportif, un pareil déséquilibre dans les besoins de la nation, de si choquantes inégalités dans la répartition des crédits. Que tout cela est vieux, monsieur le ministre, que cet édifice est vraiment démodé et croulant ! (*Interjections à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Oui, nous vivons sur des structures qui datent de cinquante ans dans le domaine de la jeunesse ! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

Nous sommes autorisés, nous qui avons salué la nomination de M. Herzog à la tête de la jeunesse française, à nous demander si, au lieu de le suivre vers ces cimes, nous ne continuons pas à marcher dans le marais. Le politique de la jeunesse et des sports, telle qu'elle se présentait, était irrecevable pour des parlementaires chargés de vous en procurer les moyens.

Aussi ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, si, hier matin, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a repoussé à l'unanimité, sur la proposition du rapporteur désigné, mon ami M. Bord, le budget que vous lui présentiez et a réclamé

le dépôt d'une lettre rectificative, exigeant l'accroissement des crédits sportifs, le dépôt d'un plan d'équipement et une définition de votre politique en faveur tant des mouvements de jeunesse que des organisations sportives.

Hier soir à vingt et une heures, vous avez eu l'amabilité de venir accompagné de M. le haut-commissaire, devant notre commission pour exposer vos intentions. Je vous ai écouté avec d'autant plus d'intérêt qu'avec mes collègues U. N. R. j'ai déposé le 12 octobre sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi qui ressemble, comme un frère à son frère, à votre propre projet : réforme du comité national des sports, réformes du sport dans le domaine scolaire et universitaire, réforme de structure de certaines fédérations sportives, réforme du fonds national sportif, réforme dans la distribution des crédits. Je note que les seules différences viennent du fait que vous avez le droit à des initiatives financières que la Constitution n'accorde pas aux députés. Nous avons à nouveau, après avoir partagé l'essentiel de vos vues dans le domaine sportif, souligné l'inexistence de votre programme pour la jeunesse.

Hier matin, cependant, à l'occasion du budget de l'éducation nationale, vous nous annonciez d'heureuses décisions prises au bénéfice des étudiants. Mais, pour le reste, nous constatons la même sclérose. Les commissions qui président à cette distribution de crédits, tant sur le plan national que sur le plan départemental, sont mal définies. Nous n'avons pas eu l'impression de rencontrer chez vous, monsieur le ministre, une connaissance exacte de ces trop vieilles structures, ni de leur inégal fonctionnement, ni parfois de leur étonnant appétit.

Après votre départ, la commission a délibéré. Le rapporteur a maintenu sa conclusion de rejet, mais il a été nettement battu et à 23 heures, hier soir, il déclarait se retirer.

Le rapport m'a donc échu en des circonstances d'autant plus regrettables que M. Bord avait longuement étudié son dossier et que je partageais ses vues. Cette circonstance vous expliquera, mes chers collègues, que je n'ai pu déposer mon texte à l'imprimerie ; je demande qu'on m'en excuse.

La très importante majorité qui s'est dégagée en votre faveur, monsieur le ministre, a néanmoins conditionné son vote par trois exigences.

Elle demande, de votre part, que vous repreniez devant l'Assemblée les déclarations d'intention suivantes que j'aimerais personnellement voir se transformer en engagements précis.

Premièrement, avant le 15 décembre, dépôt d'une loi-programme d'investissements sportifs.

Deuxièmement, à l'intérieur de votre budget, augmentation notable des crédits de fonctionnement sportif.

Troisièmement, dans le même budget, rajustement des crédits de jeunesse et d'éducation populaire afin de corriger de choquantes inégalités et de supprimer des abus.

Sous ces réserves, dont je souligne qu'elles conditionnent la décision de la commission, il est utile que nous prenions une connaissance rapide des éléments établis par M. Bord. Il a regretté, et tous le regrettent avec lui, que ce budget ne soit pas présenté avec plus de clarté dans une fascicule spécial.

Étudiant les différents chapitres de l'éducation physique, il s'inquiète, et la commission s'est inquiétée avec lui, de constater qu'il n'est prévu que 412 postes nouveaux de professeurs et de maîtres d'éducation physique. Notre pénurie en personnel enseignant risque de s'aggraver de plus en plus et toute initiative qui ne serait pas doublée d'une création de cadres nouveaux irait à l'échec.

Les professeurs sont, pour l'ensemble des établissements d'enseignement, au nombre de 6.937 alors qu'il en faudrait 13.000. Les horaires des cours peuvent, dans ces conditions, difficilement être respectés, surtout en ce qui concerne le plein air.

L'enseignement du sport à l'école primaire mériterait à lui seul tout un chapitre d'étude. Vous voudrez bien, je pense, monsieur le ministre, l'étudier dans votre réponse, tout comme vous l'avez fait au cours de votre déclaration d'hier soir.

Une organisation sérieuse et efficace de l'éducation sportive à l'école primaire permettrait de retrouver rapidement sur les stades les 200.000 enfants qui quittent chaque année l'école primaire, et qui pourraient s'initier sous le contrôle de moniteurs venus soit de l'école, soit de l'université, soit des associations sportives, soit de grandes entreprises.

Dans le domaine du sport scolaire et universitaire, l'O. S. S. U., sous sa forme ancienne, car vous n'avez encore rien modifié malgré vos annonces, bénéficie au chapitre 36-61 de 4.273.920 nouveaux francs. C'est évidemment l'enfant gâté de votre ministère.

Dans le domaine des sports civils et corporatifs, aucune mesure financière nouvelle n'apparaît pour ce qui regarde, du moins, les réformes de structure.

Les crédits alloués aux fédérations au chapitre 43-53 sont de l'ordre de 7.751.000 nouveaux francs, encore qu'il conviendrait d'en déduire une somme importante qui n'est pas directement attribuée aux fédérations dirigeantes.

Enfin, dans le domaine de l'éducation populaire, votre commission regrette que le partage des activités soit mal délimité entre le ministère des affaires culturelles, l'éducation nationale et le cabinet du premier ministre. Il y a là un désordre dans l'organisation des mouvements de jeunesse qui semble intolérable. Il y faudrait un peu de logique.

L'effort important de l'année dernière est maintenu en faveur de l'éducation populaire et tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances signalait que ces mouvements vont bénéficier au maximum des nouveaux crédits. Leur importance éclate à travers d'innombrables associations dont l'action d'un grand nombre est fort discutable sur le plan national.

Dans le domaine des crédits d'équipement, nous avons l'impression que l'effort est un peu désordonné. Il risque d'aboutir, dans le domaine de la construction des piscines, par exemple, à des anomalies quant aux dimensions d'un champ de jeux olympique. Je me suis laissé dire tout récemment par l'entraîneur de l'équipe de France que nous n'avions pas actuellement en France une seule piscine mise à la disposition de nos athlètes qui réponde aux exigences athlétiques pour la véritable formation d'une équipe internationale.

Je suggère que les services du haut commissariat et du ministère de la reconstruction étudient la possibilité de proposer un texte législatif n'accordant le permis de construire aux organismes de construction privés ou publics que si le projet prévoit tel ou tel aménagement sportif de terrains de jeux pour enfants.

Je prenais contact, voici quinze jours, avec le secrétaire général de l'organisation sportive en Allemagne. On vient d'y établir ce qu'on appelle le plan d'or, qui est un plan quinquennal, avec à la base, en accord avec le service de la reconstruction, des aires de jeux mises à la disposition des jeunes dans tous les genres d'habitation, qu'elles soient d'initiative privée ou qu'elles ressortissent aux collectivités.

Ce plan, établi après des années d'études, montre que nous avons à cet égard un retard d'autant plus considérable que le crédit, qui va atteindre 600 milliards, est d'ores et déjà voté par nos voisins, qui ont déjà sur nous dans le domaine de l'équipement et des résultats, une avance importante.

Si nous ne prenons pas dès maintenant des décisions très graves, nous ne pourrions jamais lutter avec ceux qui commencent à s'éveiller de l'autre côté du Rhin. Je fais appel, à cet égard, à ceux d'entre nous qui furent témoins des jeux olympiques pour reconnaître le caractère nationaliste des manifestations auxquelles nous avons assisté.

J'ai entendu M. Paul Reynaud déclarer qu'il n'y avait pas de patrie allemande et qu'on risquait, en votant le projet de force de frappe, d'en susciter une. Ce que je sais, c'est qu'il y a un drapeau allemand et que les jeunes le brandissent là-bas plus haut qu'on ne brandit chez nous le drapeau français, ce qui a constitué l'honneur majeur de ceux qui ont assisté aux derniers jeux olympiques.

En terminant, je demande à nos collègues de réfléchir au vote qu'ils sont appelés à émettre parce qu'il intéresse toute la jeunesse de France, soit un quart de notre population. Si d'importantes modifications n'interviennent pas dans les mois à venir, si un nouvel esprit ne se manifeste pas au bénéfice de notre jeunesse actuellement désorientée et au bénéfice de nos sports si considérablement retardés, nous sommes persuadés, monsieur le ministre, qu'une majorité très large condamnera votre manque d'action. Vous nous avez promis un effort que la presse a salué comme révolutionnaire ; il faut l'accomplir et l'accentuer.

C'est sous le bénéfice des réserves que j'ai formulées et de ces espérances que vous avez laissé entrevoir, que votre commission et son rapporteur sollicitent le vote favorable de l'Assemblée pour que votre budget soit voté au bénéfice des jeunes et des sportifs, qui l'attendent avec impatience. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Durbet, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Marius Durbet, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le ministre, mon intervention sera moins ardente et moins juvénile que celle de mon prédécesseur. (Sourires.) Elle sera, en outre, très brève.

Le sujet que je veux aborder a été traité ce matin par différents orateurs. Il touche à la grave question du déclassement du corps enseignant. On vous a invité à prendre des

mesures sur la nature desquelles nous attendons quelques explications.

Permettez-moi de souligner d'un trait plus net cette exigence morale, en me référant à un texte que j'ai gardé en mémoire — et pour cause — celui du projet de loi du 17 décembre 1959 qui dispose, sans que le Gouvernement ait subi quelque pression de la part de l'Assemblée car ce texte a pris naissance en l'hôtel Maïgnon pour passer ensuite rue de Grenelle :

« Le Gouvernement s'engage, d'autre part, à faire dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi une communication au Parlement sur les mesures qu'il devra prendre en matière de personnel, tant pour faire face aux nouvelles responsabilités qui lui sont confiées que pour relever de manière générale le prestige et l'autorité de la fonction enseignante. »

Inutile de se livrer à des commentaires ; monsieur le ministre, j'aimerais que ces engagements précis quant à leur nature et quant à la date de leur exécution soient renouvelés et commentés par vos soins tout à l'heure. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fréville.

M. Henri Fréville. Mon propos sera essentiellement de dégager, à l'occasion de l'examen du budget de l'éducation nationale, quelques idées générales, de poser quelques questions et d'exprimer plusieurs souhaits.

Je tiens d'abord à dire combien tous ceux qui ont le souci de l'Université, de la jeunesse, de l'avenir de la nation, se félicitent de la réforme organique intervenue au sein du ministère de l'éducation nationale et dont le schéma très éloquent a pris place à la page 14 du rapport si objectif de M. Clermontel.

Nous avons l'impression et même la certitude que des murailles fort épaisses ont été mises à bas, que des regroupements salutaires ont été opérés et que le ministre, enfin — je m'excuse de l'expression, mais je pense ce que je dis — est pleinement le ministre dans la maison qu'il a mission d'administrer pour le plus grand bien de la nation.

A cet égard, l'organisation d'un service central de l'inspection générale, dépendant directement du ministre, est une innovation excellente. Le regroupement des « activités scolaires » sous l'autorité d'un directeur général chargé de la coordination, était attendu et nous le considérons comme un événement capital. L'enseignement moyen est ainsi né en France et toute ségrégation sociale de fait est en voie de disparition.

La volonté de coordonner les activités de recherche semble se manifester dans le second volet du dyptique intitulé « Activités universitaires et scientifiques ». Ce second volet comprend, d'une part, la direction générale de l'enseignement supérieur et celle qui en dépend, d'autre part le Centre national de la recherche scientifique, ce qui satisfait le besoin que chacun porte en soi de l'harmonie et de l'équilibre.

Je dois avouer, cependant, que l'universitaire que je demeure ne peut se défendre de quelque inquiétude qui m'est commune, monsieur le ministre, avec un nombre considérable de mes collègues de l'enseignement supérieur. Il serait très grave, en effet, que s'établisse une dualité dans la recherche et que, progressivement, l'enseignement supérieur, qui n'est lui-même que dans la mesure où il se fonde constamment sur la recherche, soit ramené à une besogne pédagogique, celle de la formation de certains cadres professoraux, qui est loin d'être son unique raison d'être.

Il est de mon devoir d'exprimer clairement et sans ambiguïté mes craintes et celles de mes amis en ce domaine.

Le décret du 9 décembre 1959 portant organisation générale du Centre national de la recherche scientifique déclare que la mission de celui-ci est de « développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres. » Or, jusqu'à présent, c'est l'enseignement supérieur qui a, en fait, orienté la recherche scientifique par ses travaux.

Je conçois qu'il est indispensable de coordonner l'activité des professeurs de nos universités et celle des chercheurs du centre, mais prenons garde de laisser se scléroser l'activité scientifique au lieu de la stimuler.

J'aimerais avoir de votre part, monsieur le ministre, sur cette grave question, certains apaisements et certaines précisions.

Pour la même raison, je m'associe totalement et sans réserve au souhait de l'assemblée des doyens des facultés des sciences, réunie à Rennes la semaine dernière, tendant à ce que les facultés des sciences soient dénommées désormais « facultés des sciences et des techniques ». Nos facultés des sciences ne doivent pas être peu à peu reléguées au seul domaine de la recherche théorique. Agir ainsi constituerait une véritable aberration et une méconnaissance totale de ce que sont et de ce

que deviennent nos facultés des sciences ; ce serait, enfin, faire bon marché de l'expérience étrangère.

Il n'est pas indispensable que je m'étende plus longuement sur ce point. Vous savez mieux que quiconque quelles entreprises spécialisées énormes sont les constructions en cours de nos facultés des sciences et même de nos facultés de droit et des sciences économiques.

Le schéma auquel j'ai fait allusion comporte mention, pour l'ensemble des divers ordres d'enseignement, de « services communs de documentation, de perfectionnement et d'équipement pédagogique ». C'est là faire œuvre utile. Mais en tant que représentant de l'Assemblée nationale au conseil d'administration du Bureau universitaire de statistiques, j'émetts le vœu que les souhaits très modestes de ce conseil soient pris en considération.

Pour le personnel en particulier, nous avions demandé la création de huit emplois pour les centres d'Alger et de Fort-de-France et de quarante-huit autres emplois, de façon à rattraper le retard subi au cours des dix dernières années. Je vous saurais gré monsieur le ministre, de nous dire votre sentiment sur l'activité du B. U. S., son rôle et son avenir. L'Assemblée enregistrera sans nul doute avec intérêt votre déclaration sur ce point.

Le même schéma nous révèle la création d'une direction des services médicaux et sociaux. Cette initiative était attendue, elle aussi. Je souhaite qu'un effort très important soit fait dans le domaine social et médical étudiant. Nous sommes, en effet, très en retard par rapport à l'immense majorité des nations européennes et le nombre de nos étudiants qui entrent chaque année dans les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums est infiniment trop élevé.

Permettez-moi, par ailleurs, monsieur le ministre, de vous féliciter d'avoir séparé, dans vos services, la mission d'élaboration de la carte scolaire de celle de la construction. Nous voyons maintenant les directeurs généraux de l'enseignement quitter leurs cabinets, venir constater sur place les besoins et prévoir les solutions. C'est là une conception neuve, juste et — je vous l'assure — réconfortante.

Je ne parle volontairement pas des besoins généraux de l'enseignement et des crédits d'investissement nécessaires. Nous vous en avons longuement entretenu en commission ou même dans votre cabinet. Je voudrais seulement en terminant appeler votre attention sur trois points.

D'abord sur la nécessité absolue de penser sans tarder à l'équipement fonctionnel de nos rectorats du point de vue immobilier, du point de vue de l'équipement et du point de vue du personnel. Nous sommes en France, à l'heure actuelle, totalement sous-administrés et c'est d'une gravité telle que l'avenir culturel de nos enfants risque d'en être compromis. Il y a un an, des assurances m'avaient été données ici même sur l'aide en personnel à apporter aux doyens de nos facultés. A deux exceptions près, je ne sache pas qu'elles aient été suivies d'effet.

Ensuite sur la non moins grande nécessité de donner à nos inspecteurs primaires une situation correcte, non diminuée par rapport au passé ; de leur attribuer un bureau et des indemnités décentes. Il est navrant que les municipalités soient amenées, pour l'octroi du bureau et du téléphone, par exemple, à se substituer à l'Etat.

Je ne crois pas que quiconque trouve avantage à ce que les cadres d'autorité, dans l'enseignement comme ailleurs, pâtissent d'une situation diminuée ; l'autorité ne saurait s'en accommoder.

Enfin sur la formation et la rémunération des maîtres, qui se trouvent intimement liées. De l'une et de l'autre dépend l'avenir de nos jeunes ; là où des maîtres insuffisamment formés et insuffisamment compétents enseignent, l'élève risque de voir sa formation de base compromise, de même que son avenir.

De plus, faute de maîtres dans de nombreux établissements de province, les classes terminales n'existent pas toutes. Le choix pour l'enfant devient dès lors impossible.

Pour pallier ces difficultés, il convient avant tout de revaloriser la fonction publique et de payer convenablement nos maîtres. Les jeunes reprendront alors le chemin des professions enseignantes, qui sont de nature à les attirer et même à les enthousiasmer. Les jeunes aiment se donner ; encore faut-il que nous leur assurions le moyen de vivre dignement. (Applaudissements.)

Je sais par expérience tout ce qui nous manque en matière d'enseignement mais je sais aussi quel outil vous êtes en train de forger.

Je souhaite que vous l'utilisiez au maximum car la besogne à abattre n'est pas de proportions ordinaires. Il importera que les crédits à dégager pour les années 1962 à 1967 soient infiniment

plus élevés que ceux qui apparaissent dans le projet de budget pour 1961, d'abord parce que les besoins augmenteront encore, surtout pour l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur, mais aussi parce que vous vous serez donné les moyens de les utiliser rationnellement.

Vous avez fait ce qu'il fallait faire. Il ne serait pas équitable de vous reprocher de n'avoir pas, en un an, compensé des retards qui se sont accumulés en quatre décennies parce que, quoi qu'on veuille bien nous dire, l'on s'était habitué à la somnolence, parce qu'en dépit aussi des affirmations verbales, on se contentait en fait des structures sociales existantes.

Je suis convaincu que nous allons maintenant de plus en plus — vous nous y aiderez — vers une démocratisation de l'enseignement. Il faut vous aider à la réaliser.

C'est la raison pour laquelle, avec mes amis, je voterai votre budget en dépit de ce qu'il a encore d'insuffisant.

Monsieur le ministre, je vous souhaite bon courage pour poursuivre l'œuvre que vous avez, je le pense sincèrement, heureusement commencée. (Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, on affirme dans un rapport que « le budget de l'éducation nationale marque une étape dans la voie du progrès réalisé depuis quelques années ».

Cependant, la situation réelle est telle que les rapports eux-mêmes ne peuvent plus la cacher. On y reconnaît que la « situation dans laquelle se trouve l'enseignement en France est dramatique, pour ne pas dire tragique ».

En se contentant des chiffres indiqués dans le budget, on est d'ailleurs loin de compte avec la réalité.

Au budget de 1960, une première tranche de 480 millions d'anciens francs, par exemple, est inscrite pour la construction d'un lycée mixte rue Pailleron, dans le 19^e arrondissement de Paris. Si vous allez sur ces lieux aujourd'hui, vous verrez que le chantier n'est même pas ouvert.

Il est possible que le ministère des finances multiplie les difficultés afin de limiter les crédits, puis l'utilisation des crédits votés.

Cependant, il ne peut le faire d'une façon systématique qu'autant qu'il reçoit non seulement des encouragements, mais des directives pour agir ainsi.

D'après les besoins recensés par la première commission Le Gorgeu, l'Etat a frustré l'école de plus de 450 milliards d'anciens francs.

Aux propositions déjà insuffisantes du ministère de l'éducation nationale, l'arbitrage présidentiel a enlevé 33 milliards au budget de 1960 et 41 pour celui qui est en discussion. Drôle de progrès ! Alors que cette année compte au total 243.000 étudiants et écoliers de plus que l'année dernière, on ouvrira 1.593 classes de moins.

Il manque officiellement 1.300 classes maternelles. Voici, pour quelques départements les besoins et ce qui est prévu : Aube, besoins 18, prévu 5 ; Aude, besoins 6, prévu 2 ; Bouches-du-Rhône, besoins 33, prévu 8 ; Cher, prévu 3 sur 12 ; Côte-d'Or, 5 sur 18 ; Eure-et-Loir, 5 sur 19 ; Gironde, 4 sur 22 ; Isère, 25 sur 58 ; Loire, 8 sur 25 ; Haute-Marne, 3 sur 11 ; Rhône, 20 sur 52 ; Seine-et-Marne, 14 sur 33.

Même lorsque les classes maternelles sont construites, elles ne seront pas pour autant pourvues de maîtresses : 100 postes nouveaux sont créés au lieu de 500 indispensables, et dans certaines régions des écoles maternelles sont fermées parce que les maîtres sont affectés au secteur élémentaire.

Il manque 2.000 classes dans les écoles primaires. Voici les chiffres pour quelques départements : Ardèche, besoins 60, prévu 15 ; Bouches-du-Rhône, besoins 199, prévu 85 ; Calvados, besoins 60, prévu 10 ; Drôme, besoins 60, prévu 10 ; Loire, 20 sur 65 ; Loir-et-Cher, 8 sur 28 ; Maine-et-Loire, 35 sur 210 ; Puy-de-Dôme, 10 sur 47 ; Haute-Vienne, 10 sur 30 ; territoire de Belfort, 12 sur 20.

Alors que les besoins annuels seront de 14.000 instituteurs et institutrices dans les années à venir, les écoles normales en formeront 6.000.

Mais, dira-t-on, un effort a été fait pour les cours complémentaires. Nous pourrions nous en réjouir s'il n'y avait une contrepartie. D'où vient cet engouement subit pour les cours complémentaires ? N'est-ce pas pour pallier en réalité les insuffisances des classes dans le secondaire et le technique, pour faire du cours complémentaire le lycée du pauvre ?

Collèges et lycées sont insuffisants. Il manquera 2.200 professeurs de lycée et 7.000 professeurs dans l'enseignement

technique. 75.000 jeunes gens n'ont pas pu être admis dans les centres d'apprentissage en 1959. A l'académie de Toulouse, 45 p. 100 des élèves se présentant à l'enseignement technique ont été refusés et dans celle de Lyon, 50 p. 100.

Le nombre des étudiants ira en augmentant, mais les conditions ne sont pas réalisées pour les recevoir. Les étudiants continuent à manquer de salles de cours, d'amphithéâtres, de laboratoires, de locaux d'habitation, de restaurants, sans parler des bourses et des moyens matériels d'études.

Il ne suffit pas de reconnaître dans un rapport qu'une revalorisation de la fonction enseignante paraît devoir s'imposer. Ce ne sont pas quelques belles paroles distribuées comme de l'eau bénite de cour, à chaque discussion budgétaire, qui y changeront quelque chose.

Méditez ces quelques chiffres : pour l'année 1959-1966, l'Union soviétique a formé 106.000 ingénieurs, 260.000 techniciens qualifiés, 125.000 agronomes, 100.000 techniciens de la santé et 250.000 enseignants. La seule république fédérative de Russie forme 30.000 professeurs chaque année, soit à quelques milliers près, le nombre total des professeurs en exercice en France. Non seulement nous voilà bien en retard sur les pays socialistes, mais notre enseignement est mené vers la place qui est la sienne dans les pays les plus réactionnaires, les plus retardataires.

Il manque des milliards aux écoles laïques. Ils sont attribués à l'enseignement confessionnel. 200 millions de nouveaux francs, soit 20 milliards, sont inscrits, mais on en sait encore à combien s'élèveront exactement les dépenses de la loi anti-laïque de division nationale que la majorité des électeurs et électrices ont condamnée par la pétition nationale.

L'offensive obscurantiste se développe. Les insuffisances, voire les réductions de crédits pour les écoles maternelles et primaires entrent dans le dessein d'inférioriser l'enseignement public en faveur de l'enseignement privé. Le sabotage de l'enseignement technique et des centres d'apprentissage publics entrent dans le dessein du grand patronat de mettre la main sur la formation professionnelle. (*Interruptions au centre.*)

Décrets puis circulaires ministérielles ont aggravé la loi anti-laïque pour l'implantation des amoniers dans tous les établissements publics du second degré.

Vont dans le même sens les mesures obscurantistes de suppression de subventions aux colonies de vacances.

Un acte arbitraire du Gouvernement a porté un coup à la gestion démocratique des caisses des écoles. Les représentants élus des sociétaires sont évincés au profit des délégués gouvernementaux et des forces obscurantistes.

Le Gouvernement développe sa répression contre les étudiants et les enseignants. Le prétexte est qu'étudiants et enseignants ont engagé la lutte contre la guerre d'Algérie, ce chancre qui rongé notre pays.

Même si nous n'approuvons pas toutes les initiatives qui peuvent être prises, nous considérons qu'elles sont une preuve, avec beaucoup d'autres, que non seulement dans la classe ouvrière et chez les paysans, mais dans des couches beaucoup plus larges, on veut de plus en plus la paix.

Nous nous élevons contre les mesures qui frappent l'Union nationale des étudiants de France, qui suspendent et font condamner des professeurs.

A propos des mesures envisagées pour les modifications de l'enseignement, il est écrit dans un rapport : « Nous ne savons pas ce que sera cet enseignement ni dans quelles conditions il pourra être donné. »

L'adoption du trop fameux programme élaboré par le comité Rueff ne laisse aucun doute, puisque le rapport remis le 1^{er} septembre au Premier ministre comporte des recommandations qui montrent qu'il ne s'agit de rien d'autre que de subordonner l'enseignement au capital financier.

Il en est ainsi avec l'établissement au niveau régional et au niveau national de commissions mixtes composées de responsables de l'enseignement et de « personnalités extérieures bien placées pour apprécier les exigences du présent et porter un jugement prospectif sur l'avenir ».

De telles commissions mixtes seraient munies de larges pouvoirs sur l'orientation des études et la fixation des programmes. Ainsi se fermerait le carcan réactionnaire sur l'enseignement public qui ne le resterait plus que de nom.

En rejetant ce budget, nous affirmerons de nouveau la nécessité impérieuse de procéder à une réforme démocratique de l'enseignement qui assurerait l'égalité effective de tous les enfants et adolescents devant l'instruction; rétablirait la laïcité, relèverait la situation matérielle et morale du corps enseignant, doterait la France d'un équipement scolaire, universitaire, sportif et de recherches scientifique à la hauteur de la technique et de la

science modernes, organiserait la gestion tripartite de l'enseignement avec les maîtres, les parents et les représentants de l'Etat. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Mesdames, messieurs, je voudrais, à l'occasion de la discussion des crédits du ministère de l'éducation nationale, souligner une fois de plus la détresse du sport en France.

L'opinion publique a pris conscience que quelque chose n'allait pas dans le domaine de l'éducation physique et des sports.

Ce qui est arrivé à Rome est l'image fidèlement reflétée de l'état d'abandon dans lequel ont été tenus l'éducation physique et le sport depuis plusieurs années.

C'est le résultat qui correspond à l'état actuel du sport en France.

Comme nous le soulignons avec force lors du dernier débat, c'est une véritable politique tendant à développer, pour la masse de l'enfance et de la jeunesse, les activités physiques, sportives et de plein air qu'il fallait promouvoir.

Ce ne sont pas les paroles réconfortantes ni les promesses ministérielles qui peuvent remplacer les crédits très importants qui sont nécessaires. Ils doivent être d'autant plus importants qu'il y a un retard à combler, nul ne peut le nier.

A l'examen du budget du ministère de l'éducation nationale, on constate que le Gouvernement s'engage dans la même voie.

Le projet de budget 1961 prévoit, pour le haut-commissariat à la jeunesse et aux sports, 163 millions de nouveaux francs. Le pourcentage d'augmentation, pour la jeunesse et les sports, est de 13 p. 100. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'aucun effort particulier n'a été fait en faveur de la jeunesse et des sports.

Qui en supportera les conséquences ? Les élèves, les sportifs, qui bénéficieront au compte-gouttes des crédits d'équipement et des subventions.

Pour la prouver, je demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée s'il est vrai ou non que pas une école primaire sur cent ne dispose d'un équipement sportif convenable ; s'il est vrai ou non que, de plus en plus, les cours de récréation sont envahies par des baraquements ; s'il est vrai ou non qu'au projet de budget 1961 des autorisations de programme sont ouvertes pour : 48 établissements d'enseignement supérieur, mais que rien n'est prévu pour l'éducation physique ; pour 84 établissements de l'enseignement technique, mais que rien n'est prévu pour l'éducation physique ; pour 74 établissements du second degré, mais que quatre seulement bénéficieront d'aménagements pour l'éducation physique.

Quant aux crédits de rattrapage, dont M. le ministre a fait état au Sénat, crédits destinés aux établissements existants, ils sont, pour le technique, le second degré, le supérieur et les écoles normales d'instituteurs, en diminution par rapport à l'exercice 1960.

Pour assurer un enseignement correct, il faudrait 1.000 piscines, 2.000 gymnases et autant de stades. Or, avec les 10 millions de nouveaux francs accordés pour 1961, on pourra commencer la construction d'une vingtaine de gymnases. Nous sommes loin des besoins.

D'autre part, les crédits pour l'achat de matériel d'éducation physique sont réduits. Et, alors que le déficit des postes de professeurs atteint actuellement le chiffre de 5.000, on crée seulement 420 postes en 1961.

Quant aux crédits d'équipement, 1.990 millions de nouveaux francs sont accordés.

On pourrait dire, à première vue, que cela représente 10 millions de nouveaux francs de plus que l'an dernier. Mais, compte tenu des anticipations déjà opérées et des réévaluations dues à la hausse des prix de construction, les possibilités seront nettement inférieures à celles de 1960. Il faudrait 500 millions de nouveaux francs de plus pour répondre aux besoins évalués par le Gouvernement lui-même dans son plan triennal d'équipement. Là aussi on est loin du compte.

Les conséquences de cette politique de détresse seront encore plus sévères : peu de créations, peu de constructions, des maîtres en moins, des stades inachevés, des jeunes livrés à eux-mêmes.

On ne peut pas dire que les jeunes oublieront, comme certains le prétendent, le chemin des stades et des piscines, car il n'y en a pas pour eux.

Le Gouvernement affirme que tout va changer. Comme de coutume, le ministre de l'éducation nationale présente un plan prétendument révolutionnaire pour le sport.

Quel est l'objet de ce plan ? Il tend à remplacer le comité national des sports par un comité gouvernemental et à retirer aux sportifs le droit d'élire la direction de leurs fédérations,

en imposant auprès de chaque fédération un commissaire du Gouvernement, sorte de conseiller administratif disposant d'une certaine autorité.

D'autre part, il supprime l'O. S. S. U.

En troisième lieu, il prévoit — nouvelle promesse — un plan d'équipement national, qui pourra prendre la forme d'une loi de programme, etc.

Ce plan ne peut nous satisfaire, ni satisfaire non plus les millions de sportifs qui attendent des crédits. Car il ne comporte aucun crédit pour développer le sport.

En bref, le plan gouvernemental est une orientation sous le contrôle de l'Etat qui sera exercée avec ces commissaires. On voudrait embrigader la jeunesse, l'enrégimenter. Ce plan, dit révolutionnaire, a été inspiré d'un certain plan paru sous le régime de Vichy.

Il ne suffit pas de parler, de promettre des plans à plus ou moins longue échéance. Personne n'oublie le sort qui fut réservé au plan Le Gorgeu. Nous ne croyons absolument pas aux promesses ministérielles. Ce n'est pas ce que les fédérations attendent. Elles ont besoin immédiat de subventions, y compris la Fédération sportive et gymnique du travail qui compte 95.000 licenciés et 200.000 membres et à qui on refuse obstinément d'accorder sa subvention.

Pour nous, communistes, nous avons de longue date proposé des solutions, notamment la construction d'installations d'éducation physique et sportive, la formation en cinq ans de 2.000 professeurs d'éducation physique, la création à l'institut national des sports d'une section d'entraîneurs sportifs. L'obligation pour les grandes entreprises de fournir des installations sportives pour les travailleurs qu'elles emploient, l'octroi de subventions, la délivrance de billets collectifs comportant 60 p. 100 de réduction par groupe de cinq sportifs, etc.

Ces solutions sont encore plus d'actualité et leur réalisation, qui est urgente, dépend essentiellement de l'octroi de crédits. Leur mise en œuvre créerait les conditions du renouveau de l'éducation physique et sportive de toute l'enfance et de la jeunesse de notre pays, qui se concrétiserait lors des manifestations internationales ou mondiales.

C'est là, à notre avis, la véritable voie, celle qui assurera à notre jeunesse un avenir heureux et à notre pays sa véritable grandeur. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Douzans.

M. Jacques Douzans. Mon propos sera bref : je veux uniquement parler du ramassage scolaire.

Je tiens à me féliciter des propos que j'ai relevés ce matin dans le rapport de notre éminent collègue M. Clermontel, quand il affirme que l'internat doit devenir « une situation d'exception ». A mes yeux, cette considération de M. Clermontel souligne un des aspects les plus importants de ce débat.

Aujourd'hui le problème de la carte scolaire se pose évidemment dans des conditions tout à fait différentes qu'il y a une cinquantaine d'années. à cette époque, effectivement, les élèves qui habitaient dans un rayon de 10 à 50 kilomètres d'un établissement scolaire étaient obligés, s'ils voulaient suivre les cours régulièrement et utilement, d'être pensionnaires.

Présentement, grâce aux moyens de communication modernes, aux facilités mises à la disposition des élèves, le régime du pensionnat tend à perdre de plus en plus sa prépondérance en faveur de la demi-pension, appelée à connaître la grande vogue dans un proche avenir.

Il appartient donc au Gouvernement de faciliter l'accès à la demi-pension, de la développer et de la mettre en valeur par la création de réfectoires et de cuisines appropriés.

En prévision de l'accroissement du nombre des demi-pensionnaires, puisque la plupart des élèves qui habitent dans un rayon de 50 kilomètres des établissements, en particulier dans les régions rurales, sont des demi-pensionnaires en puissance, il appartient au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour organiser et développer le ramassage scolaire.

Je vous félicite d'ailleurs, monsieur le ministre, d'avoir prévu dans le projet de budget, un chapitre 43-35 qui met 12.500.000 nouveaux francs à la disposition des élèves pour subvenir à leurs frais de transport.

Mais dans la situation présente apparaît un point anachronique et anarchique. Si je m'en tiens aux circulaires de M. le ministre de l'éducation nationale et à celles de ses prédécesseurs, je constate que le régime est fort différent selon que les élèves fréquentent des lycées, des cours complémentaires ou des établissements primaires.

Il est anormal, en particulier, qu'un fils de cultivateur, élève de troisième, qui habite à plusieurs kilomètres d'un lycée ou d'un collège d'enseignement technique, soit obligé de payer

entièrement ses frais de déplacement, alors que ses camarades qui suivent les cours d'une classe de troisième dans un cours complémentaire bénéficient d'une subvention de l'Etat de 25 p. 100.

Cette anomalie ne peut pas durer, et le ministre de l'éducation nationale a le devoir de se pencher sur cet anachronisme du régime des subventions en les uniformisant pour tous les établissements publics et en en accroissant le taux ; il s'agit de promouvoir une politique résolument novatrice dans ce domaine.

Deux formules sont possibles concernant le ramassage scolaire :

L'une consiste à rattacher à chaque lycée ou collège un service des transports scolaires. Il est permis d'envisager la création d'un parc de transport par établissement, qui fonctionnerait sur le budget propre de cet établissement.

Cette formule peut se traduire par des conséquences financières onéreuses, et je laisse au Gouvernement le soin d'apprécier si elle est susceptible d'être retenue. Mais, dans la situation actuelle, ce qui importe, c'est que tous les élèves quels qu'ils soient qui fréquentent les établissements publics bénéficient d'une subvention et soient mis sur un pied d'égalité.

La Constitution prévoit que la fréquentation de l'école publique est ouverte à tous. Il ne doit pas y avoir de discrimination, je dirai même de pénalisation à l'encontre des fils des familles rurales. Dans la situation présente ce ne sont pas les élèves résidant dans les villes qui sont lésés par le régime actuel des subventions, ce sont les fils d'agriculteurs, obligés pour fréquenter les lycées, et les collèges techniques, de prendre entièrement à leur charge des frais de déplacement onéreux.

Il y a là une situation à laquelle il faut remédier le plus tôt possible et je vous demande, monsieur le ministre, de vous pencher personnellement sur ce problème qui préoccupe très justement tous les milieux ruraux. (Applaudissements.)

A ce sujet, je ne partage pas l'avis de notre honorable collègue socialiste M. Max Lejeune qui a déclaré à la commission des finances que le ramassage scolaire serait un prélude à l'exode rural.

Je crois que c'est exactement le contraire. S'il y a eu exode rural depuis une dizaine d'années, c'est parce que les cultivateurs n'ont pas eu la possibilité d'élever leurs enfants sur un pied d'égalité avec ceux des villes : c'est pourquoi, découragés, ils ont quitté leurs terres et gagné les agglomérations où se trouvent des établissements d'enseignement prolongés.

Aussi je pense que les décisions que vous serez appelé à prendre dans le domaine du ramassage scolaire présenteront justement une importance décisive dans la lutte contre l'exode rural. Par contre, il est une mesure qui relève de votre compétence et qui est susceptible, elle, d'accélérer l'exode rural, je veux parler de la suppression de certaines écoles communales à faible fréquentation.

Je vous demande, au moment où vous aurez, monsieur le ministre, à examiner le problème de la suppression de certaines écoles rurales, d'agir avec beaucoup de circonspection. Comme l'Eglise, l'école est un des visages de l'âme d'une commune. C'est un creuset où, sous la direction d'instituteurs qualifiés et animés d'une grande conscience professionnelle, se forment l'esprit civique et l'esprit d'entraide des enfants qui se préparent à devenir des hommes.

Lorsque vous supprimez une petite école rurale vous signez sans rémission l'avis de décès de la vie communale. C'est pourquoi, monsieur le ministre, chaque fois que l'on vous soumettra un cas de suppression d'école rurale, je vous demande de l'examiner avec beaucoup d'attention et de prudence, et de penser aux laborieuses populations rurales qui ont à cœur que leurs enfants soient instruits sur les bancs de l'école du village, où elles ont été elles-mêmes éduquées. Dès à présent, monsieur le ministre, je vous fais personnellement confiance pour la mise en œuvre des mesures que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lacaze.

M. André Lacaze. Monsieur le ministre, j'appartiens le plus souvent à votre majorité ; aussi mon intention en montant à cette tribune n'est pas de vous apporter de vaines critiques. Il est trop facile de dire que le budget de l'éducation nationale est toujours insuffisant. J'ai constaté qu'il représentait cette année une masse de près de 800 milliards, soit 12,6 p. 100 du budget général de la nation, et que, jamais encore un effort aussi considérable n'avait été fait. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Nous vous savons donc gré de cet effort considérable et nous tenons à le mettre à l'actif du Gouvernement qui a eu, en matière scolaire, une autre ambition éminemment louable et peut-être plus difficile, celle de ramener dans ce pays la paix et la justice scolaires et de rapprocher, si cela est possible, les

différents types d'enseignement. C'est pourquoi nous avons voté à la majorité que vous savez la loi du 31 décembre 1959.

La mise en application de cette loi est en cours. Elle a connu au départ certaines vicissitudes administratives. C'est ainsi que les décrets d'application ne sont parus qu'en avril 1960 et que les circulaires d'application desdits décrets n'ont été publiées qu'en juillet. De ce fait, compte tenu de la désorganisation des services administratifs de l'éducation nationale en période de vacances, tout au moins en province, les établissements intéressés n'ont pu recevoir les instructions nécessaires et les modèles de contrat qu'à la rentrée de septembre.

Je crois savoir que, conformément au vœu du Gouvernement, les établissements privés répondent nombreux à son appel et que les demandes de contrat affluent dans les préfectures. Je pense même que, dépassant souvent la formule du contrat simple, de nombreuses demandes d'association sont actuellement présentées.

Il est évident — je le reconnais volontiers — qu'il faudra un certain temps à l'inspection académique pour examiner ces dossiers, contrôler les titres des maîtres, les effectifs, voire les locaux. De ce fait, il n'est pas surprenant que la signature de ces contrats ne puisse être raisonnablement envisagée avant plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Alors que vous avez prévu cette année, au chapitre 43-44, un crédit pour faire face à la prise en charge par l'Etat des traitements des maîtres agrégés, vous avez obtenu en cours d'année du ministère des finances un crédit de 7 milliards d'anciens francs pour la mise en route de la nouvelle loi dès la rentrée scolaire du 15 septembre.

De nombreux établissements, confiants dans les déclarations de M. le Premier ministre et désireux de suivre l'esprit de la loi, ont instauré dès cette année la gratuité de l'enseignement.

Les retards administratifs inévitables, que je signalais tout à l'heure, vont placer ces établissements et, par voie de conséquence, les maîtres qui y enseignent, dans une situation de trésorerie bien difficile. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de leur consentir des avances, puisque les crédits existent et sont disponibles? La régularisation interviendrait ultérieurement.

Il nous serait également agréable, monsieur le ministre, d'apprendre que les instructions gouvernementales concernant la signature de ces contrats sont libérales et que les promesses bienveillantes qui ont entraîné le vote de la loi seront tenues.

Je voulais signaler que les commissions de conciliation prévues dans le texte ne semblent pas en place, ce qui risque encore, en cas de conflit, de provoquer de nouveaux retards.

Il est un point sur lequel j'aimerais encore retenir votre attention et qui se rapporte directement, lui aussi, à la loi du 31 décembre 1959 : il s'agit de l'état de nombreux bâtiments scolaires privés. Beaucoup sont vétustes et n'ont pu être entretenus ou modernisés.

La loi que nous allons appliquer et qui tend progressivement à unifier les diverses formes d'enseignement pose, à n'en pas douter, le problème de ces locaux. Je pense aux classes d'orientation qu'il faudra créer, aux laboratoires qu'il faudra moderniser, aux plateaux d'éducation physique, souvent inexistantes. Or rien n'est prévu dans ce but.

Rassurez-vous, monsieur le ministre, connaissant la limite de mes prérogatives, je ne vous demande pas, ce soir, de nouveaux crédits. Cependant, ce problème doit être sérieusement étudié.

L'enseignement libre doit, lui aussi, participer à l'effort d'équipement scolaire de la nation. Le condamner au *statu quo* dans une période de poussée démographique comme celle que nous vivons, c'est encore le condamner à mourir. Il faut donc lui faciliter sa modernisation et son extension. Pour ce faire, des prêts à long terme pourraient être consentis par les caisses d'épargne ou par la caisse des dépôts et consignations et les collectivités locales devraient être habilitées à garantir ces prêts.

Vous voudrez aussi, je pense, multiplier entre les deux formes d'enseignement ces « passerelles » que, très justement, la réforme a prévues pour communiquer du technique au classique ou de l'agricole au technique. J'entenda par là qu'il serait convenable qu'un élève passe sans heurts d'un établissement privé à un établissement public et vice versa, que les conditions d'admission dans une classe supérieure ne soient pas discriminatoires, que les bourses soient indistinctement attribuées.

A ce propos, je pense que tout établissement ayant passé contrat doit, *ipso facto*, être habilité à recevoir des boursiers nationaux. Pour éviter des contestations inutiles, il serait peut-être bon que cela fût dit officiellement.

Enfin, et dans un autre ordre d'idées, il m'a paru nécessaire d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les étudiants

actuellement sous les drapeaux alors qu'ils n'ont pas pu terminer leurs études.

Je sais bien que l'attitude de certains, dont on a fait état ce matin, ne facilite pas mon intervention. Mais vous avez vous-même dit qu'il ne fallait pas faire subir à tous les fautes de quelques-uns.

Or on a dû restreindre, par suite des nécessités du commandement, la durée des sursis, et de nombreux étudiants ont été appelés en cours d'études. Ne serait-il pas possible de leur accorder des reports d'incorporation, sans pour autant renouveau leur sursis, pour leur permettre de passer leurs examens?

D'autre part, ils sont souvent aussi libérés en cours d'année, ce qui les oblige à attendre quelquefois de longs mois pour se faire réinscrire en faculté. Il me semble qu'il serait possible de prévoir en leur faveur des inscriptions en cours d'année.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous voudrez bien vous pencher sur ces problèmes et nous aider à les résoudre pour le plus grand bien de la paix scolaire et de la jeunesse de France. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Duchâteau.

M. Fernand Duchâteau. Monsieur le président, je sollicite de votre bienveillance un allongement de mon temps de parole.

M. le président. Monsieur Duchâteau, le groupe auquel vous appartenez ne dispose plus que de vingt minutes, c'est-à-dire le temps prévu pour votre intervention. Je suis désolé de devoir vous appliquer une réglementation un peu sévère. Je le fais pour les raisons que j'ai indiquées au début de la séance.

M. Fernand Duchâteau. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je suis obligé au début de mon exposé d'aborder un thème que je n'avais pas prévu, celui de l'U. N. E. F., en raison des déclarations qui ont été faites ce matin. J'ai été, en effet, stupéfait de l'acharnement dirigé par certains de nos collègues contre l'U. N. E. F., alors que parfois ils restent silencieux sur l'action de certains groupements hostiles au Gouvernement.

Cet acharnement me rappelle, hélas! de mauvais souvenirs. C'était un acharnement identique qui se manifestait contre les instituteurs dans les années précédant la guerre de 1914-1918. Pacifistes comme le sont la plupart des hommes qui voient dans la guerre la négation de tout sentiment humain, les instituteurs étaient à l'époque l'objet des attaques de certains qui prétendaient leur donner des leçons de civisme.

Tout pacifistes qu'ils étaient, ils n'étaient pas des sans-patrie, comme se plaisaient à les qualifier leurs censeurs. Aimant la paix, ils surent combattre avec courage dans l'espoir que la victoire permettrait à leurs enfants de jouir d'une paix que tous les peuples du monde réclamaient.

Ils ont fait les plus grands sacrifices pour sauver l'indépendance de notre pays, pour assurer sa liberté, et 25 p. 100 de nos instituteurs mobilisés en 1914 sont morts au champ d'honneur. C'est bien la profession qui a eu le plus fort pourcentage de morts sur les champs de bataille. Leur bravoure, leur héroïsme répondaient aux calomnies dont ils avaient été l'objet.

En 1939-1945, même acharnement contre les instituteurs et l'école laïque.

Certains voulaient les rendre responsables de la défaite, alors que les événements ont prouvé que celle-ci avait été voulue par ceux qui ne poursuivaient qu'un but : renverser la République.

Aujourd'hui, mêmes attaques contre l'U. N. E. F. Cet organisme a certainement commis des erreurs, mais tous ceux qui sont de bonne foi ont constaté que ses dirigeants avait révisé leur position.

Certes, ils veulent la paix, mais on ne peut leur reprocher de vouloir rechercher à tout prix et sans conditions la fin des hostilités.

Leur action ne signifie pas une capitulation devant le F. L. N. La preuve en est dans le fait que les communistes et les cégétistes ont refusé de prendre part à la manifestation du 27 octobre et l'ont même boycottée...

M. Raymond Mondon. Cela n'a rien à voir avec le budget de l'éducation nationale.

M. Fernand Duchâteau. Alors, mesdames, messieurs, réfléchissez. Ne condamnez pas trop hâtivement des jeunes gens dont le tort est d'œuvrer pour la paix, non pas comme je le disais à l'instant, une paix à tout prix, non une paix d'abandon, mais une paix obtenue par une négociation sans exclusive ni préalable.

J'aborde maintenant mon exposé sur le budget. Mon propos devait être très long, mais M. le président m'a demandé de raccourcir mon intervention et je vais essayer de le faire. Après avoir présenté quelques remarques sur la rentrée de septembre 1960, je voulais aborder la philosophie de notre

budget et enfin en étudiant quelques éléments et quelques articles.

La rentrée scolaire de septembre, comme tout le monde le sait, a été marquée par une insuffisance notoire de locaux et par un manque de maîtres qualifiés que nous avons tous constatés dans tous les ordres d'enseignement.

En ce qui concerne les locaux, l'année dernière déjà vous avez été l'objet, monsieur le ministre, de démarches quotidiennes de maires et de députés réclamant des crédits pour les constructions scolaires. Il y eut même des grèves administratives et des grèves de parents d'élèves pour obtenir des décisions favorables. La rentrée de 1961 présentera encore, je crois, les mêmes inconvénients. En effet — tout le monde l'a signalé — les crédits d'équipement sont insuffisants.

Un autre fait a marqué la rentrée de septembre, le décret du 12 septembre 1960 pris par M. le Premier ministre au sujet des caisses des écoles publiques. Je n'entrerai pas dans le détail, les orateurs qui m'ont précédé en ont déjà parlé, mais j'indiquerai que par une lettre du 26 septembre les préfets invitaient les maires à considérer les conseils d'administration des anciennes caisses des écoles publiques comme ayant achevé leurs travaux et fini de remplir leur mission, et les maires étaient appelés à expédier seuls les affaires courantes. Nous protestons contre cette façon d'agir.

Comment s'est opérée la rentrée dans les établissements du second degré ? Sous la pression de parents et même de quelques professeurs, le ministère est revenu sur une décision prise. Une deuxième session du baccalauréat fut instituée. Cette décision eut pour conséquences fâcheuses un bouleversement dans les horaires, une rentrée qui se fit dans le désordre. Tous les services furent désorganisés du fait que de nombreuses salles devant servir aux élèves rentrants étaient occupés par les candidats aux examens. Ces faits, je l'espère, ne se reproduiront plus.

Beaucoup de collèges et de lycées ont manqué de crédits d'équipement. On me signale que, dans certains lycées, le proviseur a dû mettre à la disposition de ses services administratifs sa propre machine à écrire. Alors qu'on réclame la suppression de l'enseignement livresque, on a refusé à d'autres lycées, faute de crédits, tout le matériel audio-visuel indispensable : appareils cinématographiques, appareils de projection, magnétophones, électrophones, etc.

Enfin, alors qu'on demande aux professeurs de prendre contact le plus souvent possible avec les parents, il fut interdit dans certains lycées, aux associations de parents d'élèves le tenir leurs réunions dans ces établissements. Moyen efficace l'éloigner les parents de l'école.

J'en viens au cycle d'observation. Tel qu'il est organisé, ce cycle ne réunit pas les conditions d'une véritable orientation scolaire. L'orientation prévue au bout de trois mois est irréalisable dans la pratique. Je crois, monsieur le ministre, que neuf inspecteurs généraux ont été désignés pour juger des effets de ce cycle d'orientation. Mais je me permets de vous signaler que, malgré l'institution heureuse du professeur de classe, nos élèves de dix et onze ans ont besoin de ces trois premiers mois pour s'adapter à la vie du lycée. Ce n'est qu'après ces trois mois que leurs véritables aptitudes pourront se manifester. Avec la prévision actuelle, on aboutira soit à une sélection de fait, soit à l'orientation préalable au moyen de l'admission en sixième, dans tous les cas à la négation même des principes d'orientation.

En outre, par ce moyen, vous allez imposer à l'expiration de ces trois mois, un changement d'horaire qui va bouleverser toute l'organisation pédagogique de l'établissement et obliger nos enfants à une nouvelle adaptation. Il eût été préférable, je crois, de prolonger d'au moins une année ce cycle d'observation pour obvier à tous ces inconvénients.

Je voudrais maintenant m'efforcer de saisir la philosophie de ce budget de l'éducation nationale pour 1961.

Lors de la discussion générale notre camarade Francis Leenhardt rappelait qu'un éditorialiste d'un journal financier, Clarus, avait qualifié le budget de 1961 de « budget de père tranquille ». M. Marc Jacquet, notre éminent rapporteur général, déclare lui aussi : « Alors que la situation économique paraît devoir demander un budget d'audace, c'est un budget de prudence que l'on nous présente. Or l'expansion est une nécessité pour la France ».

Les remarques faites par M. le rapporteur sur l'ensemble du budget, en particulier sur l'économie française, doivent être renouvelées à propos du budget de l'éducation nationale. L'économie française marque le pas, déclare M. Marc Jacquet. Certes, un effort est consenti en faveur du budget de l'éducation nationale. Je ne le nie pas, mais il est insuffisant.

Si nous continuons dans cette voie, dans la voie que le Gouvernement a choisie, nous deviendrons bientôt une nation sous-développée, nous deviendrons dans un proche avenir la

proie d'adversaires qui nous guettent. Il ne suffit pas de parler de la grandeur de la France, il faut contribuer à la développer, car si nous n'y prenons garde cette grandeur deviendra bientôt une décadence. Il ne s'agit pas d'avoir de bonnes intentions. Il faut les transformer en actes.

L'université française, on l'a dit tout à l'heure, avait acquis une renommée mondiale. Elle est en train de la perdre et il sera difficile de combler notre retard si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent.

M. Becker, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a estimé qu'avant d'examiner les projets importants contenus dans le budget, il était de son devoir d'en saisir la philosophie et l'économie d'ensemble.

Il déclare que notre enseignement se trouve dans une situation tragique, dramatique. « C'est pourquoi, dit-il encore, nous ne pouvons laisser passer ce budget, dont nous connaissons les mérites, sans jeter un cri d'alarme ». Et il ajoute : « Les enfants d'aujourd'hui arriveront à l'âge adulte dans un état d'insuffisance intellectuelle incompatible avec les nécessités de la vie contemporaine ».

A ce point de vue, nous sommes tout à fait d'accord avec M. le rapporteur. Les élèves d'aujourd'hui doivent, dans la bataille pacifique qui s'engage, être en mesure de la mener quand ils seront adultes. Nous devons leur en donner les moyens afin d'éviter qu'ils nous fassent le reproche de les avoir laissés dans l'ignorance.

Avec M. le rapporteur nous affirmons que les crédits mis à la disposition de l'éducation nationale et judicieusement employés sont un investissement rentable. A quoi serviraient les investissements industriels si nos ouvriers étaient plus lents à s'adapter au fonctionnement des machines modernes, si nos ingénieurs ne pouvaient rivaliser avec les ingénieurs étrangers, si nos chercheurs, nos inventeurs, nos savants se trouvaient supplantés par ceux des autres nations, en raison d'une valeur diminuée de notre enseignement ?

Je sais, monsieur le ministre, que vous connaissez le problème. Mais M. le ministre des finances refuse obstinément de comprendre la situation tragique de l'ensemble de notre université. A ce propos, je regrette son absence dans ce débat.

Puisse mon intervention, jointe à celles de tous les orateurs qui m'ont précédé, convaincre les services de la rue de Rivoli qu'il faut repenser le problème et mettre un terme à une situation aussi angoissante.

L'avenir de la nation est en jeu. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Si nous voulons gagner la lutte de l'expansion économique, il est indispensable que tous les enfants de France puissent y prendre part. Il faut donc que notre enseignement soit démocratisé. Il importe que toutes les filles, tous les fils de nos ouvriers, de nos paysans, puissent, dans le combat, se mesurer à armes égales avec les enfants des pays étrangers, en particulier avec ceux des nations du Marché commun.

Pour cela, dotez le budget de l'éducation nationale des crédits nécessaires : crédits d'équipement, crédits de fonctionnement, bourses nombreuses. Il n'y a pas d'autre issue. Nous ne pouvons plus attendre, monsieur le ministre.

Demain il sera trop tard. Ne permettons pas que nos enfants puissent nous reprocher un jour de n'avoir pas pu assurer leur avenir.

MM. les rapporteurs et plusieurs orateurs ont lancé l'idée d'un emprunt. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, lorsque vous avez été interrogé à ce sujet, vous nous avez répondu que le lancement d'un emprunt relevait de la politique financière du Gouvernement et que M. le ministre des finances ne pouvait retenir le principe d'un emprunt affecté à un service, de crainte d'augmenter le montant de l'impasse.

Comment alors pourrez-vous combler les retards ? Comment pourrez-vous, dans les conditions normales d'attributions budgétaires, obtenir les crédits nécessaires, qui s'élèvent à des centaines de milliards de francs ?

Les membres de la majorité se sont contentés d'agiter la sonnette d'alarme.

M. Jean Deshors. Comme les socialistes quand ils étaient au pouvoir !

M. Fernand Duchâteau. L'an prochain, à la même époque, nous écouterons les mêmes plaintes comme nous les avons entendues l'an dernier et nous nous trouverons encore devant les mêmes difficultés. Nous agiterons encore la sonnette. Nous entendrons encore les mêmes réponses des ministres...

M. Raymond Mondon. Depuis quatorze ans, c'est la même chose !

M. Fernand Duchâteau. ... et le problème ne sera pas résolu.

La solution que nous proposons, monsieur Mondon, est la seule qui soit rapide et efficace. Nous la renouvelons. Nous demandons au Gouvernement de s'engager dès aujourd'hui à prendre les dispositions nécessaires pour contracter un emprunt national, comme l'ont réclamé les membres de la majorité, en faveur de l'université. De cette décision dépend le sort du pays. Mais nous savons, hélas! quelle est la réponse qui nous attend.

Je voudrais maintenant examiner quelques points particuliers du budget.

Dans la brochure *Education nationale* du 22 septembre 1960, on lit ce qui suit :

« L'ensemble du budget de l'éducation nationale de 1961 représente, par rapport à celui de 1960, un supplément de crédits de 93 milliards d'anciens francs — 630.500 millions en 1961 contre 537.500 millions en 1960 — soit une augmentation de 17 p. 100. »

Nous considérons qu'il y a là une erreur et nous espérons qu'elle n'a pas été voulue. D'ailleurs, MM. les rapporteurs eux-mêmes évaluent l'augmentation à 10 p. 100.

Permettez-moi de donner quelques détails à ce sujet. Le budget de 1960 comportait des crédits qui n'intervenaient qu'à partir du 1^{er} octobre. Tel était le cas des emplois créés à compter du 1^{er} octobre 1960. Ces mesures sont reconduites en 1961 et pour l'année pleine.

Si on les comptabilise en année pleine, elles représentent, pour 1961, 583 milliards au lieu de 537 milliards. Le montant des mesures nouvelles n'atteindra donc plus 93 milliards, mais 47 milliards. Si l'on en retranche les 2 milliards d'anciens francs prévus pour l'enseignement privé, les mesures nouvelles réelles ne se chiffrent finalement qu'à 45 milliards pour l'enseignement public.

Examinons maintenant quelques chapitres. Au chapitre 31-01, sous le titre « Transformations d'emploi », on apprend, d'une part la création de postes concernant un directeur général du groupe E et un certain nombre d'administrateurs, d'autre part la suppression de postes intéressant un directeur groupes C et E et un même nombre d'administrateurs.

Il s'agit, par cette mesure, d'opérer la réforme de structure de l'administration centrale que nous avons demandée. Nous n'en nions pas la nécessité, mais nous craignons que par le même procédé d'autres décisions du même genre ne soient prises. Autrement dit, par voie budgétaire on créera, on supprimera, on transformera des emplois si bien que l'on modifiera la structure de l'administration centrale en plaçant le Parlement devant le fait accompli.

M. Jean Deshors. Cette modification est souhaitée.

M. Fernand Duchâteau. Nous protestons contre une telle méthode, car le Parlement ne doit pas être privé de son droit de contrôle.

L'un des principaux maux dont souffre notre enseignement dans tous les ordres est l'insuffisance du nombre des maîtres qualifiés. Dans le *Bulletin d'information* du 1^{er} septembre 1960, M. le ministre de l'éducation nationale déclarait qu'à la rentrée scolaire 1960-1961 8.600 maîtres qualifiés feraient défaut dans l'enseignement du premier degré, que 9.000 postes seraient créés et qu'il faudrait faire appel à 10.000 remplaçants.

C'est là tout le problème, car ce que l'on peut attendre de ce budget dépend de ce qui est fait dans l'enseignement de base. C'est un peu mon « dada », monsieur le ministre, mais en ma qualité d'ancien instituteur je m'attache surtout à ce que les maîtres soient formés dans les écoles normales.

La pédagogie ne s'improvise pas, elle s'enseigne. Les meilleurs maîtres non préparés finiront certainement petit à petit par se perfectionner, mais au détriment de l'enseignement qu'ils donnent et des élèves qui leur sont confiés.

La création de 2.100 postes d'instituteurs au 1^{er} janvier 1960 ne fait qu'officialiser les 2.100 créations officieuses autorisées au mois de septembre dernier. Si 3.350 postes d'instituteurs seront créés le 25 septembre 1961, ce nombre demeure encore insuffisant et il faudra de nouveau faire appel à des remplaçants.

Nous vous demandons de faire un nouvel effort en faveur de la création de nouvelles écoles normales et de l'aménagement de celles qui existent. M. le Premier ministre lui-même l'a déclaré :

« Il est indispensable que nos enfants aient à leur disposition tous les moyens pour pouvoir s'instruire et lutter lorsqu'ils seront adultes contre la concurrence étrangère. »

Il y a un choix à faire. Celui que nous, socialistes, préconisons, c'est le recrutement de maîtres qualifiés pour enseigner aux enfants et surtout aux enfants de la classe ouvrière.

Les écoles normales devraient pouvoir recruter et former la quasi-totalité du personnel; elles devraient en outre servir de centre départemental de perfectionnement et d'adaptation des

maîtres en fonction, qui ne formerait qu'un faible pourcentage de nouveaux maîtres.

Les écoles normales préparent actuellement au maximum 7.000 élèves-maîtres alors que les besoins s'élèvent à 12.000; d'où la nécessité de construire quarante écoles normales de 125 élèves chacune. Le coût de ces établissements peut être évalué au maximum à 20 milliards d'anciens francs. Or les crédits de 1961 affectés aux écoles normales ne s'élèvent qu'à 2.060 millions d'anciens francs, desquels on doit déjà retirer 1 milliard pour les dépenses diverses. Il ne reste ainsi qu'un milliard d'anciens francs pour l'aménagement et la construction des écoles normales.

Si les chiffres que je viens de citer sont exacts, vingt années seront nécessaires pour combler le retard. Il sera trop tard. C'est pourquoi il faut recourir à l'emprunt.

Les besoins en maîtres et en professeurs se font sentir dans tous les ordres d'enseignement. Cette question est liée à la revalorisation du traitement du personnel que l'on a déjà évoquée. J'apporterai quelques précisions à cet égard.

Nous pouvons assurer que cette revalorisation est reportée à une date ultérieure. En effet, le mardi 25 octobre, lorsque le bureau de la fédération nationale de l'éducation nationale fut reçu par M. le Premier ministre, ce dernier déclara que dans l'immédiat ne pouvait être retenu qu'un plan court portant sur quelques points.

M. le Premier ministre feint d'ignorer que le personnel enseignant est complètement déclassé, sur le plan des traitements, non seulement par rapport au secteur privé mais même par rapport aux autres domaines du secteur public, ainsi que le souligne d'ailleurs M. Becker dans son rapport.

Nous savons qu'un plan de révalorisation de la fonction publique est à l'étude. Mais M. le Premier ministre a marqué que la revalorisation et la remise en ordre dans ce domaine exigeront une dépense coûteuse et que les problèmes propres au personnel de l'éducation nationale ne pourront, en raison de leur incidence, être abordés qu'après une large mise en place des mesures générales touchant la fonction publique.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, nous serions heureux de savoir à quelle date sera terminée cette étude. Si elle dure trop longtemps, nous serons en retard là aussi de plusieurs années et l'avenir de la nation, l'avenir de nos enfants sera compromis.

Dans le plan court envisagé par M. le Premier ministre, est-il prévu la suppression des zones de salaires? Celles-ci constituent une injustice flagrante.

Dans mon canton, par exemple, une seule commune subit l'abattement de 6,66 p. 100 tandis que les sept communes qui l'enclavent ne subissent qu'un abattement de 2,22 p. 100. Dans ce cas la différence de l'indemnité de résidence se chiffre en moyenne pour chaque instituteur à 7.500 francs par mois, soit 90.000 francs par an.

La crise du recrutement qui sévit dans les milieux ruraux par suite de la modicité du traitement de nos jeunes, doit trouver sa solution par la suppression de cet abattement.

Si, pour des raisons que nous n'admettons pas, vous ne pouvez supprimer les zones de salaires, incorporez donc uniformément l'indemnité de résidence à l'abattement de zone zéro dans le traitement soumis à retenue. Cette augmentation aurait l'avantage de majorer la retraite et d'inciter ainsi les jeunes à choisir la carrière enseignante.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Duchâteau.

M. Fernand Duchâteau. Je voudrais encore aborder le problème que pose l'octroi de 20 milliards à l'enseignement privé. Mais M. le président me demande de conclure. Je vais le faire rapidement.

M. le président. Je vous remercie.

M. Fernand Duchâteau. De l'aveu de l'administration de l'éducation nationale, il va manquer 10.000 maîtres titulaires dans le premier degré, 3.000 dans le deuxième degré, 7.000 dans l'enseignement technique. M. le ministre de l'éducation nationale est obligé de rechercher 20.000 maîtres remplaçants, auxiliaires et contractuels.

L'application de la réforme générale va entraîner l'organisation d'un nouvel enseignement pour lequel aucun personnel n'a été formé, aucun local n'a été prévu. On ne construit pas assez de locaux, les classes sont surpeuplées, l'enseignement est dévalorisé au préjudice des élèves.

L'éducation nationale doit pourtant préparer au pays des hommes qui devront immédiatement s'adapter aux progrès rapides des sciences, des inventions, des découvertes. L'éducation

est un problème de première urgence et il est indispensable de construire, d'ouvrir plus largement l'entrée dans la carrière professionnelle.

Par des mesures indifférentes, le Gouvernement va décourager les meilleures volontés, va rebuter ceux qui avaient la vocation d'instituteur. Nous ne voulons pas laisser disparaître petit à petit nos écoles primaires, nos collèges, nos lycées, nos facultés, nos instituts de recherche faute de moyens financiers. Nous lançons après d'autres un cri d'alarme; nous réclamons des mesures immédiates. Annoncez que vous réalisez l'emprunt, monsieur le ministre, sinon nous serons au regret de voter contre votre budget. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Rousselot. (Applaudissements à droite.)

M. René Rousselot. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous avons tous ici le souci de vous aider dans votre lourde tâche, mais aussi l'obligation de vous soumettre nos suggestions.

Pour ma part, je viens simplement, dans un sens constructif, vous exposer mon modeste point de vue.

Notre jeunesse, heureusement nombreuse, a besoin de locaux scolaires, comme elle a besoin de maîtres.

A cet égard, je dois constater que le département de la Meuse n'est vraiment pas gâté. Nombreuses sont les municipalités qui harcèlent les parlementaires et l'administration pour obtenir les crédits destinés à la construction ou à l'aménagement de groupes scolaires dans leurs communes.

Dans notre département, la question scolaire devient inquiétante, quasi dramatique; en effet, d'une part, il est urgent d'y construire des groupes scolaires partout où ils sont indispensables et de pourvoir en même temps au logement des maîtres, d'autre part — ainsi que je le soulignais hier dans une brève intervention, au cours de la discussion du budget de la construction — nos communes rurales se dépeuplent au point qu'en raison du faible effectif scolaire dans certaines d'entre elles, l'inspection académique envisage la fermeture de plusieurs écoles communales qui ne reçoivent que quelques élèves.

C'est un véritable cauchemar pour les municipalités touchées et plus encore pour les familles. Seul le ramassage scolaire peut aider au dénouement de cette grave situation. Il faut le favoriser, l'organiser et, surtout, le financer.

Si je vous dis que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter compte trois cent six communes réparties dans quinze cantons, vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, la faible densité de la population de nos communes rurales.

Au sujet des maîtres, j'avais, il y a peu de jours, une conversation avec M. l'inspecteur d'académie de la Meuse. Celui-ci se plaignait à juste titre du manque de professeurs de mathématiques. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet. Nous avons besoin de mathématiciens dans de nombreuses activités, pour la défense nationale en particulier.

La difficulté du recrutement de professeurs de cette catégorie n'est-elle pas due à l'insuffisance des traitements qui leur sont accordés, comparativement à ceux qu'ils peuvent obtenir dans d'autres activités? Il est nécessaire de remédier sans retard à cette situation.

J'aime à croire, monsieur le ministre, qu'il vous sera possible de tenir compte de mes modestes observations.

Je ne veux pas quitter cette tribune sans souligner la tâche de plus en plus difficile que doivent assumer tous les membres de l'enseignement et le courage dont ils doivent bien souvent faire preuve pour instruire et éduquer nos enfants qui à la faveur du climat d'émancipation dans lequel nous vivons sont de plus en plus sûrs à discipliner.

Une simple constatation: à peine les enfants ont-ils atteint l'âge de cinq ou six ans qu'ils connaissent mieux que leurs parents la marque d'une voiture automobile qui passe dans la rue. Si c'est là la preuve d'une émancipation dont il y a lieu sans doute de se féliciter, cette émancipation n'en est pas moins l'occasion d'une vigilance et d'un souci accru pour celles et ceux qui ont la charge d'éduquer les enfants. Aussi je réunis dans un même hommage les membres de l'enseignement, qu'ils soient publics ou privés, qui accomplissent avec dévouement leur noble tâche. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Darchicourt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Fernand Darchicourt. Mesdames, messieurs, ceux qui interviennent dans la discussion des crédits relatifs à la jeunesse et aux sports éprouvent — j'en suis sûr — un malaise semblable à celui que je ressens moi-même en cet instant.

En effet, ayant à juger la politique du Gouvernement à l'égard de la jeunesse française en matière d'éducation physique et de

sports, on risque de se laisser entraîner à juger l'homme qui en assume la charge — M. le haut commissaire Herzog — et, je le dis tout net, on risque alors de commettre une injustice.

Pourquoi? Parce que devant le courage et la volonté qu'il a su personnifier et qui ont fait l'admiration du monde en général et de la jeunesse sportive en particulier, on ne peut qu'éprouver respect et considération. Ce n'est pas là de ma part une précaution oratoire hypocrite. C'est j'en suis sûr ce que pensent tous ceux qui se souviennent de l'exploit de l'Anapurna. Mais l'homme de l'Anapurna, la considération que nous avons pour lui ne peut nous faire oublier le fait gouvernemental.

Nous sommes des hommes politiques qui, en cette qualité, en présence des propositions budgétaires des chapitres de la jeunesse et des sports doivent agir et réagir.

Comment se présente le budget? Que résulte-t-il de l'analyse objective qu'on peut, qu'on doit en faire, si vraiment on se préoccupe sérieusement des problèmes d'éducation physique et de sports?

Mesdames, messieurs, dans cette discussion où nous avons à nous prononcer sur le projet de budget de l'éducation physique et des sports, nous ne pouvons pas ne pas nous rappeler l'émoi qu'ont soulevé, chez nombre de jeunes gens, les résultats obtenus par les athlètes français aux jeux olympiques. Ce n'est pas du chauvinisme. A l'approche des jeux de Rome, qui ne s'apprêtait à applaudir aux succès des siens?

Bien sûr, tout le monde ne peut gagner. Bien sûr, il y aura toujours un premier et un dernier. Mais sans avoir la prétention d'obtenir partout la première place, nous pouvons au moins, nous Français, espérer de meilleurs résultats. Est-ce à dire que nos athlètes auraient démerité? Certainement pas. Il serait injuste de le soutenir et qui le soutiendrait prouverait qu'il parle de ce qu'il ne connaît pas. Mais le fait est que ce ne fut pas brillant.

Retenons qu'à l'occasion des jeux de Rome, l'opinion a pris conscience que « quelque chose n'allait pas dans le domaine du sport en France ».

Mais il serait vain de se plaindre, d'accuser à tort et à travers et de récriminer sur le passé.

Ne vaut-il pas mieux, en effet, se demander: que va-t-on faire immédiatement — en mieux, bien sûr — et sans discontinuité dans les années à venir?

Le sport ne va pas en France; chacun en convient. Or que nous proposez-vous?

C'est là que notre déception est grande.

En effet, si on analyse les crédits proposés, on reste confondu par la persévérance du Gouvernement dans l'erreur, l'imprévoyance et les insuffisances.

Voyons un peu votre budget, monsieur le ministre.

Et tout d'abord, pour l'ensemble, observons qu'en 1960, l'éducation nationale recevait 5.375 millions de nouveaux francs dont 141 millions pour la jeunesse et les sports.

En 1961, elle recevra 6.304 millions de nouveaux francs, dont 163 millions pour la jeunesse et les sports.

Autrement dit, pour 1961, l'augmentation est de 15 p. 100 pour l'éducation nationale et seulement de 13 p. 100 pour la jeunesse et les sports.

On peut donc dire qu'aucun effort particulier n'est fait en faveur de la jeunesse et des sports.

Seconde constatation: des transferts importants de crédits apparaissent. Ces transferts consacrent budgétairement les réformes de structure du ministère opérées récemment.

Dans le cadre de ces réformes, seules sont touchées les inspections générales, régionales et départementales du haut commissariat rattachées désormais à l'administration centrale.

Aussi donc, pour le reste, il n'y a pas de réforme de structure: sous des chiffres globaux, des insuffisances demeurent.

Passons au personnel.

Les rémunérations principales passent de 71 à 81 millions de nouveaux francs.

Notons, pour le côté positif, un crédit destiné à la rémunération de conseillers pédagogiques, une augmentation de 370.000 nouveaux francs pour la rémunération des heures supplémentaires, la titularisation de 224 délégués.

Par ailleurs, 502 créations de postes sont prévues. C'est déjà bien pauvre en considération des besoins. C'est encore moins bien si l'on tient compte des 90 postes d'instituteurs de cours complémentaires existants.

Quand on connaît les besoins du moment, fixés par le haut commissariat lui-même à 5.070 postes, on mesure mieux combien ce projet de budget est insuffisant dans sa partie « crédits de fonctionnement ». Si rien n'est fait dans ce domaine, plus de 9.000 postes de titulaires manqueront en 1968.

Poursuivons notre analyse. Nous ne trouvons pas de crédits pour la création d'un cadre professoral de nos écoles de formation ; les verra-t-on apparaître en cours d'exercice à l'occasion d'un collectif ?

Les crédits affectés à la formation des élèves des instituts pédagogiques ont disparu. Que sont devenus les 420 postes budgétaires créés au 1^{er} janvier 1958 ? Pourquoi, quand s'accroît l'acuité de la crise de recrutement, ces instituts prévus par le gouvernement Guy Mollet n'ont-ils pas été créés ?

Aux 81 millions nécessaires pour la rémunération de l'ensemble du personnel, il faut ajouter 12 millions d'indemnités, allocations ou remboursement de frais divers ; ce qui revient à dire qu'il restera 71 millions seulement pour les travaux d'entretien, achat de matériel et colonies de vacances. Sur ces 71 millions, 43 seraient affectés à l'éducation populaire, aux mouvements de jeunesse et 22 seulement à l'éducation physique et aux sports.

Pour l'équipement, M. le ministre de l'éducation nationale avait demandé 2.400 millions de nouveaux francs. Cette prévision, après arbitrage, a été ramenée à 1.990 millions de nouveaux francs. A première vue ce crédit est en augmentation de 10 millions sur l'an passé. En réalité, compte tenu du prélèvement par anticipation déjà opéré sur les crédits de 1961, des réévaluations dues aux hausses du coût de la vie, les possibilités d'engagement sont nettement inférieures à celles de 1960.

Sur ces 1.990 millions de nouveaux francs accordés au ministre de l'éducation nationale, M. le haut commissaire, qui en demandait 120, en aura 70. Sur ce total, huit stades, dont un stade nautique et trois piscines seulement seront subventionnés, pour 28 millions de nouveaux francs. Le reste sera partagé entre l'école de Joinville, les centres régionaux d'éducation physique et sportive, le centre d'accueil et la piscine du boulevard Soult à Paris entièrement financés par l'Etat.

Or, pour assurer un enseignement sportif correct, il faudrait, dans l'ensemble du territoire, construire immédiatement 1.000 piscines, 2.000 gymnases et autant de stades. Certes, un crédit nouveau de 5 millions de nouveaux francs, dit de « rattrapage », est prévu pour le premier degré. Cependant qu'est-ce que ce crédit, que nous saluons, en comparaison des besoins d'équipement sportif de ce secteur ?

Que dire enfin de la réduction à 10 millions de nouveaux francs du crédit de 14 millions inscrit l'an passé pour les établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique, du second degré et les écoles normales ?

Paraphrasons et posons-nous une question, si vous le voulez bien.

Les choses étant ce qu'elles sont, faut-il que l'éducation nationale renonce à assurer l'éducation physique de la jeunesse française ?

Nous ne le pensons pas. Quant à vous, monsieur le ministre, je suis sûr que vous partagez notre sentiment de non-renoncement.

Alors, que faire ? Car, en définitive, il nous faut décider aujourd'hui.

Voter votre projet de budget, tel qu'il nous est présenté, serait plus qu'une erreur vis-à-vis de la jeunesse française. Cette jeunesse, avenir du pays, vaut mieux et plus. Il reste au Gouvernement une possibilité et nous la lui offrons.

Nous demandons au Gouvernement, comme mesure immédiate, le dépôt d'une lettre rectificative doublant le nombre de créations de postes d'enseignants sportifs et les crédits dits de rattrapage, et augmentant de 50 p. 100, au chapitre 66-50, les autorisations de programme pour les sports.

Comme mesure à long terme, nous demandons une réforme de l'enseignement faisant une place suffisante à l'éducation physique et aux sports dans le programme général des études, avec une organisation scolaire permettant la constitution de véritables classes d'éducation physique ou de sports, avec une unification des temps selon l'âge des enfants, cinq heures hebdomadaires au minimum devant être consacrées à l'éducation physique dans tous les ordres d'enseignement ; nous demandons ensuite l'établissement d'un plan décennal d'investissements massifs qui ne devraient pas être inférieurs, pour l'équipement sportif uniquement, à 50 millions de nouveaux francs par an ; enfin, un plan décennal de recrutement pour le personnel enseignant l'éducation physique.

Monsieur le ministre, l'avenir de la nation, c'est dans les classes et sur les stades qu'il se prépare. M. le haut commissaire Herzog nous est sympathique, mais son budget l'est moins. Il est plein de bonne volonté, mais son budget est manqué. Il est un sportif audacieux, mais son budget est timoré.

A regret, mais sans hésitation, en pensant aux véritables besoins de la jeunesse française, nous ne donnerons pas notre

approbation à ce budget. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Cance.

M. René Cance. Mesdames, messieurs, je ne retiendrai que quelques instants votre attention.

J'insisterai surtout avec chiffres à l'appui, sur la situation de notre enseignement technique et plus particulièrement sur la situation des centres d'apprentissage.

L'enseignement technique vit un drame permanent. On peut dire que là est le problème le plus aigu de la rentrée scolaire.

Des milliers et des milliers de parents ont pris brutalement conscience d'une réalité qui touche l'avenir professionnel et même l'avenir tout court de leurs enfants.

Les jeunes nés après la libération et dont la vague a déferlé ces dernières années sur les écoles primaires ont aujourd'hui quatorze ou quinze ans.

Que vont-ils faire ? Qu'allons nous faire de nos garçons et de nos filles ? Des milliers et des milliers de parents, je le répète, se posent aujourd'hui cette angoissante question.

Certes, une partie de ces jeunes a été et sera absorbée par les lycées et collèges, mais les autres, ceux dont les parents ont des situations plus que modestes, ceux qui ont terminé leur scolarité à quatorze ans, qui ont eu ou n'ont pas eu le certificat d'études — c'est-à-dire 60 p. 100 de la population juvénile du département que je représente — où vont-ils aller ? Je pose encore une fois la question.

Ils étaient 8.000 garçons et filles, l'année dernière ; ils sont 11.500, cette année, à chercher à apprendre un métier dans une école technique ou chez un employeur.

Pour accueillir ces 3.500 jeunes en excédent sur l'année dernière, il n'a été ouvert, cette année, dans mon département, aucun centre d'apprentissage nouveau. La misère de l'enseignement technique est telle, dans notre pays, que l'on peut affirmer que 70.000 ou 80.000 jeunes n'ont pas eu de place dans ces établissements. Pour eux, la rentrée ne s'est pas plus ou moins bien faite, comme on l'a dit tout à l'heure, elle ne s'est pas faite du tout.

Mesdames, messieurs, je vous demande de bien vouloir m'excuser si je prends quelques exemples dans le département de la Seine-Maritime. Je le fais car je connais mieux la situation de ce département, mais je suis certain que tous mes collègues ont fait les mêmes constatations. Mes observations sont donc valables pour tous les départements.

Les collèges techniques masculins du Havre, de Rouen, de Sotteville et d'Elbeuf ont offert cette année 650 places à 1.750 candidats. Même situation d'ailleurs dans les collèges techniques féminins : 530 places disponibles pour 1.000 candidats.

Les sections commerciales des centres d'apprentissage féminins, qui offrent quand même à la sortie des débouchés plus sûrs, ont été littéralement pris d'assaut : 800 candidates pour 450 places. Et la sélection est impitoyable : on a éliminé des candidates qui avaient obtenu une moyenne de plus de 13 sur 20.

Même situation encore dans les centres d'apprentissage de garçons, qu'on appelle maintenant, vous le savez, collèges d'enseignement technique, sans doute pour masquer d'un terme noble la réalité. Dans la même ville du Havre, peuplée de 175.000 habitants, il n'y a que trois centres masculins d'enseignement public, qui ont offert cette année 370 places à 1.000 candidats.

Un dernier exemple. A Petit-Quevilly, dans une région essentiellement industrielle, 257 candidats au centre d'apprentissage, 124 admis, 97 éliminés qui avaient leur certificat d'études. Ceux qui n'ont pu trouver une place cherchent maintenant, mais vainement, du travail.

Nous ne sommes plus au temps des bateaux à voile et des lampes à huile, disait récemment le Président de la République. C'est vrai. Mais, monsieur le ministre, nous sommes au temps où 150 jeunes pointent au bureau de la main-d'œuvre dans la seule ville d'Elbeuf.

Nous avons le droit, nous avons surtout le devoir de vous poser la question : quel avenir réservez-vous à ces jeunes, à ces moins de vingt ans qui, en 1965, représenteront 40 p. 100 de la population de mon département ?

On l'a dit au cours du débat, il faut évidemment poser le problème de l'enseignement technique sous l'angle des intérêts supérieurs de la nation. Il est certain que, dans cette masse énorme de jeunes qui ne vont recevoir aucune formation professionnelle valable, qui sont aujourd'hui dans les rues — c'est le mot — il y a l'espoir de riches réserves de techniciens, d'ouvriers susceptibles de devenir hautement qualifiés, d'ingénieurs aussi sans doute, qui vont manquer à notre économie.

M. le président. Monsieur Cance, je vous prie de conclure.

M. René Cance. C'est ce que je vais faire, monsieur le président.

Après avoir cité ces chiffres qui, je tiens à le répéter, sont valables pour tous les départements, vous me permettez, monsieur le ministre, de dire que l'on est en droit de ressentir douloureusement l'ironie contenue dans l'affirmation du chef de l'Etat : « Notre jeunesse a de la chance ».

Monsieur le ministre, le Gouvernement parle beaucoup, la presse parle beaucoup de promotion sociale ; on y fait souvent référence dans les discours officiels. Mais la situation de l'enseignement technique telle qu'elle ressort de ces chiffres, surtout celle des centres d'apprentissage, que je viens de décrire en quelques mots, permet de mesurer toute la distance qui sépare la vérité des discours officiels. *(Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)*

M. le président. La séance va être suspendue pendant un quart d'heure. Elle sera reprise à dix-sept heures quarante minutes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Je vais appeler de nouveau les orateurs qui n'ont pas répondu à l'appel de leur nom tout à l'heure.

La parole est à M. Chazelle...

La parole est à M. Desouches...

Ces orateurs sont définitivement rayés de la liste.

La parole est à M. Guillon. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Paul Guillon. La loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé dispose dans son article 1^{er} que « dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus ci-dessous, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat ».

Il était bien entendu, dans l'esprit de tous ceux qui ont voté cette loi, qu'une participation financière de l'Etat à l'enseignement privé ne se pouvait concevoir qu'assortie d'un contrôle pédagogique et financier des établissements qui souhaitaient bénéficier de cette aide. Ce contrôle va-t-il s'exercer ?

Il est de fait que les décrets du 22 avril et du 28 juillet 1960 précisent bien que, dans les deux formes de contrat, l'organisation des services d'enseignement, les nominations aux emplois vacants, sont soumis à l'autorité académique et que la rotation des maîtres lui incombe, les notes et appréciations servant pour le déroulement des carrières, comme pour les fonctionnaires exerçant dans les établissements d'enseignement public.

De même est-il prévu que, dans le contrat d'association, au bout d'une période probatoire de deux ans, les maîtres sont classés par l'autorité académique et que des commissions consultatives mixtes siègent au chef-lieu du département, comprenant entre autres, quatre représentants de l'autorité académique et l'inspecteur d'académie lui-même, et au chef-lieu d'académie, comprenant dans ce cas quatre représentants de l'autorité académique et le recteur. Ces commissions ont compétence pour l'avancement des maîtres agréés.

L'arrêté du 8 août dispose que les demandes de certificats d'exercice dans les établissements placés sous contrat sont instruites par l'autorité universitaire, et les certificats établis par le recteur ou l'inspecteur d'académie.

Enfin, l'arrêté du 8 août aux préfets stipule que pour statuer sur les demandes d'intégration ou de contrat, une enquête de l'inspecteur d'académie établit la nature de l'établissement et que c'est sur un avis motivé des autorités chargées de l'instruction du dossier que sont appréciées les demandes.

Enfin, dans l'un et l'autre type de contrat, il est prévu que la liste des manuels utilisés, l'état des effectifs à chaque rentrée scolaire, sont soumis par le directeur de l'établissement à l'inspecteur d'académie.

Cette énumération fastidieuse bien que rapide ne vous donne pourtant, mes chers collègues, qu'une idée très approximative de l'ampleur des tâches qui incombent tant au personnel d'inspection qu'au personnel administratif des rectorats et surtout des inspections académiques.

Bien que les demandes de contrat puissent encore, si mes renseignements sont exacts, être déposées jusqu'au 15 novembre, c'est dès avant la rentrée dernière qu'un surcroît de travail considérable vient d'être imposé à un personnel dont on a seulement omis d'augmenter le nombre.

Lorsqu'on apprend que c'est déjà à plusieurs centaines que s'élèvent les prévisions pour les demandes de contrat dans chaque département de l'Ouest, on imagine le désarroi des autorités

académiques dont on critique parfois trop vite la mauvaise volonté dans le domaine de l'application de cette loi d'aide à l'enseignement privé.

Vous ignorez moins que quiconque, monsieur le ministre, à quelle propagande orientée est soumis le personnel de l'enseignement public. Vous ignorez moins que quiconque qu'il prête à ces propagandes une oreille d'autant plus attentive qu'on méconnaît trop dans quelles conditions il travaille bien souvent et qu'on semble toujours oublier de faire droit à des revalorisations de traitement promises depuis fort longtemps et toujours plus ou moins éludées.

Je crois connaître suffisamment les membres du corps enseignant pour affirmer à cette tribune que, quoi qu'on en ait dit, une grande partie d'entre eux étaient d'accord il y a un an pour jouer le jeu et tenter avec nous de mettre un terme à la querelle des écoles qui n'avait que trop duré et qu'aucun gouvernement n'avait, auparavant su aborder avec réalisme.

Mais pour qu'ils n'écoutent point de plus en plus docilement les mauvais bergers, il eût fallu songer un peu à leur faciliter la tâche et à améliorer leur situation.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, il est indispensable et urgent que vous dotiez, tant en personnel qu'en matériel et en bâtiments, les autorités académiques de tous les moyens supplémentaires qui leur permettront d'assurer sans rancœur le surcroît de labeur qui leur est imposé.

C'est à cette condition seulement que le contrôle dont nous avons entendu assortir l'aide de l'Etat à l'enseignement privé pourra être exercé correctement, efficacement et loyalement, dans un esprit d'union aussi voisin que possible de celui qui m'a animé comme il a animé nombre de mes amis lorsque nous avons voté la loi de décembre 1959 qu'il vous appartient maintenant, monsieur le ministre, de faire appliquer déceimment. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Le Duc.

M. Jean Le Duc. Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur une activité sportive en plein développement et dont vous entendrez parler de plus en plus. Il s'agit des sports nautiques, et plus spécialement du sport de la voile qui, loin de rejoindre les lames à huile, prend un essor remarquable.

Vous subventionnez déjà l'Union nautique française qui forme, dans ses centres du Letty, en Bretagne, et Socoa, au Pays Basque, de nombreux adeptes de la voile. Vous subventionnez également la première école de voile de France, l'école des Glénans, en Bretagne, qui reste la première par la date de sa création et par l'importance des effectifs qu'elle entraîne chaque année.

A côté de ces centres déjà anciens puisque leur création remonte à une dizaine d'années, voici que l'on assiste à la naissance de centres nautiques de plus en plus nombreux sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. La Bretagne seule en compte plusieurs dizaines, le département du Finistère en compte à lui seul quinze. Chaque année plusieurs milliers de jeunes gens et de jeunes filles s'initient à ce sport complet qu'est la pratique de la voile.

Si la montagne est une merveilleuse école de courage, d'endurance physique permettant à l'homme de se dépasser, de s'exalter, il est certain que la mer ne lui cède en rien et qu'il faut pour l'affronter avoir, suivant l'expression d'Homère, « le cœur triplement cuirassé d'airain ».

Peu de sports exigent autant de qualités physiques, morales ou intellectuelles que ces deux activités : la montagne et la mer. Trop de soi-disant sportifs ne le sont que de nom, trop de sports ne sont que des spectacles où, pour un acteur, il y a mille figurants passifs. Rien de semblable dans le sport de la voile car, dès que l'on est embarqué sur un bateau, on doit, parfois au péril de sa vie, participer activement à l'effort de tout l'équipage et déployer au maximum toutes les qualités qui font un vrai marin : le sens des responsabilités, le goût du risque, mais la conscience du danger, le dévouement allant jusqu'à l'abnégation, le courage, l'audace.

Vous avez accompli un grand effort en faveur des sports en montagne. Cette année encore, vous avez augmenté dans des proportions notables les crédits pour les classes de neige, les faisant passer de 55 millions à 81 millions de francs. Je vous prie de considérer, monsieur le ministre, que nous rendons tous hommage à cet effort et que nous l'approuvons. Nous voudrions aussi que l'effort ne soit pas exclusif, car la mer est au moins une aussi bonne éducatrice que la montagne.

Nous n'avons pas brillé aux jeux olympiques de Naples. Nous n'y avons pas vu de barreur français de classe internationale. Or je connais tel petit village de Bretagne qui, il y a quelques dizaines d'années, fournissait des barreurs que s'arrachaient les souverains étrangers.

La renaissance de la voile, parce qu'elle correspond à un penchant irrésistible de la jeunesse, vous permettra de dégager dans quelques années les fins barreaux et les mangeurs d'écoute qui permettront de franchir en tête la ligne d'arrivée aux futurs olympiades, à une condition, c'est qu'à l'effort déjà important des collectivités locales, communes et départements, vienne s'ajouter l'effort de l'Etat qui, jusqu'à présent, a été trop mesuré.

Vous avez créé ou développé des classes de neige ; complétez votre action en aidant les écoles de voile. Vous avez créé des bourses de neige ; attachez votre nom à la création de bourses de la mer, et vous permettrez aux jeunes gens et aux jeunes filles, en même temps qu'un sain entraînement physique, de réaliser de merveilleux rêves d'évasion. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Privat. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Charles Privat. La rentrée scolaire 1960-1961 n'est ni meilleure ni pire que l'an dernier, elle est toujours dramatique, disait dernièrement le secrétaire général du syndicat national de l'enseignement technique.

L'enseignement technique est toujours le parent pauvre de l'Université. On attend de lui qu'il forme davantage de spécialistes, d'ingénieurs, de techniciens de toutes sortes, mais on n'améliore pas sa situation... quand on ne la détériore pas. Or le problème de la formation des techniciens est un des principaux problèmes qui commandent l'essor économique et social du pays.

La population active de notre pays ressortait, lors du dernier recensement de 1954, à un total de 28.574.000 travailleurs. Dans les dix années à venir, les effectifs de la population active croîtront dans des proportions très importantes pour arriver en 1971, suivant les prévisions de l'O. E. C. E., à un total de 28 millions de travailleurs.

Ces deux chiffres nous donnent la mesure de l'effort à accomplir en matière de formation et de perfectionnement professionnels. Nous ne devons pas, en effet, dissocier formation et perfectionnement, dans un moment où les techniques évoluent dans tous les domaines à un rythme de plus en plus rapide. La formation professionnelle initiale doit être complétée tout au long de la vie professionnelle des adultes, et nous devons reconnaître que tout est à faire dans ce domaine.

Quelle est donc, à l'heure actuelle, la situation de la formation professionnelle dans notre pays ?

Examinons rapidement, tout d'abord, la situation de l'agriculture.

Le nombre d'élèves ayant suivi l'enseignement agricole en France en 1959-1960 est d'environ 75.000 jeunes gens, dont seulement 1.141 élèves ont suivi les cours de l'enseignement supérieur, et 4.262 les cours du second degré.

Ainsi, en ce qui concerne l'enseignement agricole en France, ce chiffre de 75.000 élèves, qui représente 1 p. 100 de la population active agricole, nous place au dernier rang des pays européens. Quant au perfectionnement des adultes, il est, dans ce domaine, pratiquement inexistant.

Examinons maintenant la situation de l'industrie.

Chaque année, les écoles publiques, notamment les centres d'apprentissage, forment environ 40.000 élèves, chiffre auquel il faut ajouter les 35.000 élèves des écoles privées. Nous formons donc, au total, 75.000 jeunes gens seulement, lancés dans la vie professionnelle avec un certificat d'aptitude professionnelle. Ce sont nos techniciens de formation élémentaire.

Pour les cadres moyens, techniciens proprement dits, nous formons environ 32.000 jeunes gens, élèves des établissements publics, écoles nationales professionnelles, collèges techniques ou établissements privés.

En ce qui concerne les cadres supérieurs — écoles d'ingénieurs — dois-je rappeler qu'il a été délivré en 1959 377 diplômes d'ingénieurs des arts et métiers et 246 d'ingénieurs des arts et manufactures ? Sur un total de 2.802 élèves inscrits dans les écoles nationales d'ingénieurs en 1958, un tiers environ ont achevé le cycle des études, soit environ 900.

Si nous ajoutons à ces chiffres le total des ingénieurs formés dans les écoles privées, on peut considérer que nous formons annuellement 3.000 ingénieurs de toutes spécialités.

Bien entendu, il faut aussi considérer que les étudiants inscrits dans les diverses facultés des sciences sont susceptibles d'occuper des emplois de cadres supérieurs dans l'industrie. Mais le nombre de ces jeunes gens est au maximum de 10.000 par an, et encore ce chiffre est-il certainement optimiste.

Pour le secteur tertiaire, nos écoles publiques, centres d'apprentissage forment environ 10.000 jeunes gens, chiffre auquel il faut ajouter celui des élèves sortant des écoles privées et des

jeunes gens apprentis dans le commerce, astreints à suivre les cours professionnels obligatoires, soit environ 25.000, ce qui correspond d'ailleurs au total des C. A. P. commerciaux délivrés chaque année — 31.585 en 1958.

Pour les cadres moyens, élèves arrivant au terme de leur scolarité dans les E. N. P. et collèges techniques, leur nombre s'élève à 5.000 environ par an.

En ce qui concerne la formation des cadres supérieurs dans le secteur tertiaire, il est assez difficile de chiffrer approximativement le nombre d'étudiants entrant dans la vie active pour servir dans ce secteur, 25.000 au maximum paraît être le nombre des jeunes gens ainsi formés annuellement.

Pour serrer cette étude de plus près, il conviendrait, dans les trois secteurs de l'économie, d'ajouter le nombre des élèves formés par les cours de perfectionnement conduisant à la promotion du travail. Mais il est fort difficile d'en déterminer le chiffre avec quelque précision, car ces cours d'une incroyable diversité comportent des niveaux très divers.

Ces résultats de notre enseignement technique répondent-ils aux besoins de l'économie française en techniciens ? Evidemment non, et nous le savons tous. Différentes études ont été faites concernant le nombre de techniciens de toutes catégories qui nous serait nécessaire. Lorsqu'on examine ces études et les tableaux qui les accompagnent, on est amené à faire des constatations dramatiques, je dirai même angoissantes. C'est ainsi que dans le secteur privé le nombre des ouvriers qualifiés représente environ 37 p. 100 du nombre total des ouvriers et celui des ouvriers hautement qualifiés 6,3 p. 100 de l'ensemble. Ce dernier pourcentage est déjà très faible au stade actuel de l'industrie, mais il est à noter que l'évolution technique impose une proportion sans cesse croissante d'ouvriers hautement ou très hautement qualifiés.

D'après une autre étude, le nombre de contremaîtres et d'ouvriers possédant le C. A. P. créé en 1919 serait inférieur à 10 p. 100, le pourcentage d'ouvriers spécialisés, titulaires de ce diplôme ne représenterait que 2,2 p. 100.

50 p. 100 des agents de maîtrise, 40 p. 100 des chefs d'atelier ne possèdent aucun diplôme, ils ont été formés sur le tas.

L'institut national de la statistique nous donne aussi pour le recensement de 1954 des chiffres édifiants : sur 77.000 industriels, chefs d'entreprise, administrateurs de sociétés, 70 p. 100 ne possèdent aucun diplôme supérieur au certificat d'études primaires, 10 p. 100 ont arrêté leurs études au niveau du baccalauréat, 9 p. 100 seulement ont fait des études supérieures.

Certes, si les techniciens actuellement en place se sont vu confier des postes de responsabilité, c'est par suite de la pénurie de professionnels hautement qualifiés et parce qu'il a bien fallu pallier cette insuffisance en promouvant les meilleurs.

L'évolution de la technique impose dans tous les domaines aussi bien en agriculture que dans le commerce, l'industrie ou les transports, la nécessité de recruter une proportion de plus en plus forte de techniciens hautement qualifiés. Que dire alors de cette proportion dans les industries nouvelles, atomique, électronique ou chimique, etc. ?

Sans prétendre atteindre à une précision mathématique, il est possible de déterminer l'ordre de grandeur du nombre de techniciens qui nous serait nécessaire.

Dans le secteur primaire, 110.000 jeunes gens devraient recevoir une formation agricole chaque année.

Pour le secteur secondaire, si nous évaluons à 30 ans la période active, il faudrait former chaque année pour le seul renouvellement du personnel en fonction 11.000 ingénieurs, 50.000 techniciens moyens et supérieurs, 140.000 techniciens élémentaires atteignant le niveau du C. A. P.

Les études diverses qui ont été faites font ressortir la nécessité de préparer 350.000 à 380.000 techniciens de toute nature.

Quelles sont donc les solutions qui doivent être apportées à ce redoutable problème dont tout le monde reconnaît qu'il conditionne tout l'avenir du pays et sa place dans le monde ?

La première solution qui vient à l'esprit est la construction d'écoles en nombre suffisant pour recevoir tous les jeunes gens susceptibles de suivre l'enseignement correspondant à leurs moyens intellectuels. Mais nous nous heurtons à deux problèmes difficiles à résoudre, du moins dans l'immédiat, et cependant la solution de la crise des techniciens est urgente.

Ces problèmes sont les suivants : d'abord, un problème de locaux. Il faudrait, en effet, que les ministères intéressés, éducation nationale et agriculture, aient à leur disposition d'importants crédits pour la construction d'écoles.

Le deuxième problème est celui du personnel. L'éducation nationale manque de maîtres, en particulier, précisément dans les disciplines scientifiques qui constituent la base de la forma-

tion des techniciens ; il paraît donc très difficile de recruter tous les enseignants nécessaires.

Notre devoir est donc de tout faire pour développer les établissements existants et en créer de nouveaux, mais concurremment avec cette politique, nous devons tendre nos efforts vers le développement de ce qui a été appelé à l'origine promotion ouvrière puis promotion du travail, et promotion sociale dans la loi du 31 juillet dernier.

Une promotion sociale bien organisée peut dans l'immédiat contribuer efficacement à la formation rapide des techniciens qui manquent à notre économie en améliorant parallèlement la situation matérielle de quantité de travailleurs qui ne sont pas employés au mieux de leurs possibilités.

Mais pour cela, il est nécessaire de considérer la promotion du travail comme un tout indissociable réclamant un maître d'œuvre unique, ainsi que le proclamait un rapport du commissariat général à la productivité en décembre 1958.

Certes, un premier pas dans l'organisation de la promotion sociale a été franchi par le vote de la loi du 31 juillet 1959 qui a institué un comité de coordination. Mais cette mesure est insuffisante ; si la loi crée un organisme de plus, elle ne donne pas à ce comité les moyens d'action nécessaires.

Il reste à créer l'Office de promotion sociale, organisme coiffant l'ensemble des services de promotion des ministères intéressés, véritable maître d'œuvre réclamé dans le rapport du commissariat à la productivité.

Au terme de cet exposé aride, il me reste à vous dire, monsieur le ministre, combien le budget que vous nous proposez nous paraît insuffisant, face à l'ampleur de la tâche. Vous n'avez pu accueillir tous les élèves qui se présentaient à la porte de vos établissements techniques, vous ne pouvez recruter suffisamment de maîtres qualifiés ; il vous a manqué à la rentrée 2.900 titulaires dans les lycées techniques et 4.100 dans les collèges d'enseignement technique. Et l'on a vu tel recteur recourir à la radio, tel chef d'établissement publier une petite annonce dans la presse pour essayer de recruter quelques contractuels.

Enfin, quand les postes restent vacants, on bouche les trous par le procédé des heures supplémentaires ou encore on surcharge les classes. Les classes de 40 élèves sont la règle, celles de plus de 40 élèves sont innombrables. Leur effectif atteint même jusqu'à 50 et 56 élèves. Comment nier que la situation de l'enseignement technique soit dramatique ?

Pour ce qui est des crédits d'équipement, ils sont dérisoires. Nous ne relevons nulle part d'opérations nouvelles incluses dans un vaste programme et susceptibles de faciliter l'accueil de tous les élèves valables. La progression de la construction pour l'enseignement technique n'est donc pas en rapport avec la progression des effectifs.

En réalité, nous retrouvons ici l'ensemble de la politique gouvernementale.

Entrer dans la septième année de guerre en Algérie, dépenser des sommes folles pour une inefficace et dangereuse force de frappe et promouvoir un vaste plan d'investissements scolaires de tous ordres, n'est pas conciliable. Votre politique sacrifie le véritable avenir national, la véritable grandeur de la France.

Pour nous, la grandeur de notre patrie réside pour une très large part dans le rayonnement de ses intellectuels, de ses penseurs, de ses écrivains, de ses artistes, de ses savants, dont certaines mesures gouvernementales ont voulu faire des citoyens diminués.

L'Université tout entière est irritée. Monsieur le ministre, vous savez que sa révolte est toute de désintéressement. L'Université, qu'on le veuille ou non, c'est l'âme d'une nation libre. Un régime républicain, un régime démocratique, n'est vraiment républicain et vraiment démocratique que s'il est en paix avec son âme. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la discussion du projet de loi de programme pour les départements d'outre-mer, j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur la situation difficile dans laquelle se trouvaient ces départements lointains dans le domaine des constructions relevant de l'éducation nationale. J'ai également souligné l'inauffisance notoire des dotations figurant au titre de l'équipement scolaire et sportif devant les retards considérables accumulés pendant des années et en raison de l'accroissement accéléré de la démographie, rejoignant ainsi la commissaire des finances qui avait fait sien un amendement de nos collègues MM. Burlot et Roux, voté par le Parlement et spécifiant que les chiffres inscrits sous la rubrique « ministères techniques » constituaient un minimum.

Ces crédits pour l'éducation nationale sont de 68 millions de nouveaux francs pour trois ans. En examinant le projet de budget, on observe que la somme globale dont disposeront les quatre départements d'outre-mer pour leur équipement scolaire et sportif en 1961, s'élève à 15.900.000 nouveaux francs seulement, ce qui représente 23 p. 100 au lieu de 33 p. 100 du crédit minimum de 68 millions de nouveaux francs à dépenser en trois ans.

Nous prendrons donc du retard dès la première année, alors que la satisfaction urgente des besoins imposait une accélération des travaux.

Par ailleurs, la loi de programme mentionnait la construction de 1.500 classes par an, objectif que précisait à nouveau M. le ministre d'Etat chargé des départements d'outre-mer, le 30 juin. M. Lecourt, en effet, disait : « Dans le domaine scolaire, l'effort est loin d'être négligeable, puisque nous projetons de construire 1.500 classes par an pour les quatre départements d'outre-mer, effort que l'Assemblée apprécie ».

Ces chiffres encourageants ne se retrouvent pas dans le projet de budget de 1961, dont les dotations ne permettront, dans le premier degré, que la construction de 300 classes et de 100 logements, ce qui est loin des 1.500 classes nouvelles par an annoncées dans la loi de programme et confirmées en toute bonne foi par M. Lecourt, il y a à peine trois mois.

Cependant, la situation est plus qu'alarmante. A la Réunion, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire n'est que de 80 p. 100. 15.000 enfants n'ont pas accès à l'école, faute de locaux pour les recevoir. Il y a à peu d'écoles maternelles : soixante classes seulement pour tout le département.

Deux cent cinquante à trois cents classes primaires devraient être construites, pour chacune des années 1961, 1962 et 1963, auxquelles il faut ajouter les logements.

Pour 1.753 classes, on ne dispose, actuellement, que de 89 logements.

En 1957, pas une seule classe en dur n'a pu être réalisée, faute de crédits suffisants. Depuis, les autorités locales, pour essayer de faire face tant bien que mal aux besoins pressants qui se manifestaient, ont dû construire de nombreuses classes provisoires dont il est permis de douter qu'elles résisteront à l'un des violents cyclones qui visitent périodiquement notre région. Ces classes n'offrent, en outre, qu'un abri bien incommode en raison de la chaleur qui y règne.

Parallèlement, le recrutement des maîtres pose un problème aigu. Il n'existe qu'une seule école normale pouvant fournir annuellement 45 instituteurs et institutrices. Nous nous attendions à la mise en chantier, en 1961, d'une seconde école normale, mais rien ne figure, à ce titre, dans les propositions budgétaires.

L'enseignement technique du premier degré n'a qu'un caractère symbolique, avec un taux de scolarisation de 0,75 p. 100 par rapport à l'effectif total des classes primaires.

Deux modestes centres d'apprentissage, situés, l'un à Saint-Denis et l'autre à Saint-Louis, constituent à eux seuls tout l'enseignement technique du premier degré. Notons toutefois qu'au budget de 1961 sont prévus les premiers travaux pour un troisième centre à Saint-Denis.

Quant à l'enseignement technique au niveau du second degré, il ne peut faire l'objet de remarques pour la raison très simple qu'il n'existe pas.

L'enseignement classique et moderne public est donné dans le groupe de lycées Leconte-de-Lisle et Juliette-Dodu, situés à Saint-Denis.

Compte tenu de l'enseignement privé, le nombre d'adolescents pouvant être admis dans les établissements d'enseignement classique et moderne est de 1.640 élèves, soit 2,81 p. 100 de l'effectif des classes primaires. Ce pourcentage est six fois moins élevé qu'en métropole, où il atteint 15,12 p. 100. La différence est accablante.

En raison de ce tragique sous-équipement du second degré, la plupart des enfants sont dans l'impossibilité de suivre une scolarité normale et d'aller jusqu'à la limite de leurs moyens.

Une autre conséquence est le petit nombre de bacheliers, qui constitue un obstacle au recrutement des instituteurs et des cadres administratifs et privés.

La situation est d'autant plus grave que l'île est en rapide expansion démographique et qu'il importe de donner à la jeunesse les moyens de trouver ailleurs des débouchés.

Dès 1940 est apparue la nécessité de construire un lycée dans le Sud de l'île, dans une localité favorable à tous égards. Sa réalisation figurait à un plan d'équipement dressé à cette époque. Vingt ans plus tard, en 1960, alors que la population a augmenté de 60 p. 100 — passant de 210.000 à 330.000 habitants — ce second établissement n'est pas encore construit, et

nous avons eu la déception de constater qu'aucun crédit n'était inscrit à cette fin au budget de 1961, bien que la loi de programme ait classé en priorité la construction d'un lycée classique et moderne au Tampon. Je crois savoir que le même programme pédagogique n'est pas établi à l'échelon central.

Vous aurez pu constater, mes chers collègues, à la lumière de ces quelques indications, que la situation de l'équipement scolaire dans le département de la Réunion frise la catastrophe. Si les dispositions nécessaires ne sont pas prises immédiatement, cette situation ne pourra plus être redressée. Il n'est pas possible d'accepter qu'un département français, quelle que soit sa position géographique, ait une si faible infrastructure scolaire. Nous avons un retard énorme sur les départements métropolitains, spécialement dans le second degré et le technique, mais également dans le premier degré. Il est grand temps de le combler. Si cette sclérose persistait, elle aurait les plus fâcheuses conséquences sur l'avenir de la jeunesse réunionnaise.

Vous voudrez bien m'excuser, mes chers collègues, d'avoir exposé à cette tribune, même brièvement, des problèmes ayant, en apparence tout au moins, un caractère local. Mais leur gravité est telle qu'elle m'a paru justifier une intervention publique, d'autant plus que ces questions se rattachent à un débat sur la loi de programme pour les départements d'outre-mer, auquel n'assistait pas M. le ministre de l'éducation nationale.

J'attends de vous, monsieur le ministre, la réponse positive et concrète que je n'ai pu obtenir — et pour cause — de M. Lecourt, ministre d'Etat, au mois de juillet.

Dans cette terre lointaine, mais si passionnément française, on attend avec anxiété de savoir ce qu'entend faire le Gouvernement de la République pour permettre à la jeunesse de recevoir l'éducation à laquelle elle a droit. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sallenave.

M. Pierre Sallenave. Je voudrais, monsieur le ministre, vous poser deux questions très précises concernant deux catégories de personnel de l'enseignement technique qui, à bon droit, s'estiment lésés.

La première question a trait aux professeurs-ingénieurs de l'école nationale des arts et métiers en fonction dans les collèges techniques, et qui ont été en service à temps complet dans des centres d'apprentissage au cours des années 1940 à 1944.

En application du décret du 5 mars 1953, ces enseignants n'ont pu faire prendre en considération, pour la constitution de leur retraite, leurs années de service antérieures au 1^{er} janvier 1945. Cette mesure est d'autant plus injuste que la plupart d'entre eux, après la Libération, auraient pu retrouver dans l'industrie privée des situations mieux rémunérées. Or ils ont préféré demeurer fidèles à l'enseignement, aidant ainsi à pallier la grave pénurie de professeurs techniques qui sévissait déjà à cette époque.

A défaut de tout sentiment de reconnaissance à leur égard, la stricte équité commande, monsieur le ministre, que soit reconsidéré le mode de calcul de leur retraite, car il semblerait paradoxal que le temps passé sous les drapeaux soit validé, alors que ne le serait point celui consacré effectivement, dans des années difficiles, à la formation de leurs élèves.

La deuxième question est relative aux surveillants des centres d'apprentissage recrutés entre 1944 et 1947, c'est-à-dire dans une période où ils pouvaient envisager de faire carrière puisqu'il existait alors quatre échelons.

A dater de 1947, le nouveau statut a réuni dans une classe unique ces surveillants de la première heure attachés d'une manière durable aux centres et les jeunes étudiants pour lesquels cette situation revêt un caractère transitoire. Il en est résulté que ces bons serviteurs, souvent appelés par les chefs d'établissements à d'autres tâches que la simple surveillance, n'ont pas été titularisés ; ils sont, d'ailleurs les seuls, dans cette branche, puisque les directeurs, professeurs d'enseignement général et surveillants généraux le furent par décret du 14 juin 1951, les chefs de travaux, professeurs d'enseignement technique théorique et professeurs techniques adjoints par décret du 16 mars 1953, les agents de service, enfin, par décret du 23 septembre 1956.

Ces surveillants ne cotisent pas pour leurs retraites et sont considérés en définitive comme des intérimaires dont le poste est remis en question chaque année.

Il serait conforme à votre souci d'équité et à la sollicitude que vous portez à votre personnel, monsieur le ministre, que sans retard cette lacune soit comblée et ce tort redressé, soit à la faveur du statut commun qui est prévu pour les maîtres-éducateurs des enseignements secondaire et technique, soit en leur accordant le reclassement dans le cadre en cours d'extinction des répétiteurs de l'enseignement secondaire.

J'ajoute en terminant que chacune des deux catégories de personnel sur lesquelles j'ai eu l'honneur d'attirer votre attention groupe sur l'ensemble du territoire quelques dizaines de fonctionnaires. Je veux voir dans leur nombre limité une raison supplémentaire d'espérer qu'il vous sera possible, monsieur le ministre, de faire droit à leurs légitimes aspirations et je vous en exprime dès maintenant ma gratitude. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. Mon intervention se limitera à quelques remarques sur la politique sportive que doit suivre, à mon sens, le Gouvernement et sur quelques erreurs que je voudrais lui voir éviter.

La première observation est qu'il faut donner ou rendre à la jeunesse — chacun le sait — le goût de l'effort sportif. Sans doute — tous les orateurs l'ont souligné — attendons-nous pour ces prochaines années du Gouvernement, monsieur le ministre, une augmentation des crédits en faveur des équipements sportifs. Sans doute faudrait-il un nombre beaucoup plus important de stades, de piscines, de plateaux, de pistes et sans doute faudrait-il multiplier le nombre des professeurs d'éducation physique ; mais rien ne se fera d'utile si un changement de climat psychologique n'accompagne pas ces dépenses.

Ce n'est pas que la propagande en faveur du sport soit insuffisante chez nous, bien au contraire ; une enquête de l'U. N. E. S. C. O. a révélé que la presse française est celle qui, dans le monde, consacre proportionnellement le plus de surface imprimée aux rubriques sportives. Mais entre le sport assis, le sport verbal, le sport écrit et le sport vécu, il y a une grande distance qui ne sera franchie par la jeunesse que si le corps enseignant et l'Université sont gagnés à cette cause.

Un instituteur de campagne fera beaucoup plus pour le sport avec un ballon et un pré, s'il transmet à ses élèves son enthousiasme, que des articles dithyrambiques sur les exploits de quelques « supermen », ou des installations splendides où des désœuvrés échangent des balles et des politesses à l'heure du thé. (Applaudissements.)

C'est vous, monsieur le ministre, vous seul, qui pouvez convaincre l'Université de la nécessité d'épouser son époque et de comprendre la beauté de l'effort sportif.

Ma deuxième observation, c'est que, si le sport est un moyen d'épanouissement et non une fin en soi, la compétition, y compris la compétition olympique, doit rester un test, une occasion de confrontation souvent nécessaire et non pas un but en elle-même. J'étais à l'étranger au moment des olympiades et j'avoue que je n'éclatais pas d'orgueil, bien au contraire. Nos athlètes avaient devant les yeux la maxime de Pierre de Coubertin : « L'essentiel n'est pas de vaincre, mais de participer. » Je crois qu'ils ont suivi trop bien la lettre du conseil, ils n'ont vu que l'essentiel.

Ces déceptions ont entraîné de légitimes amertumes. Certes, il doit y avoir une part de patriotisme sur les stades, dans les compétitions internationales, mais n'allons pas trop loin dans cette conception des choses, évitons certains excès et n'oublions pas que c'est Hitler qui le premier a voulu transformer les jeux du stade en triomphe pour sa propagande nationaliste.

Non ! Jeanne d'Arc n'a pas été vengée, comme un vainqueur l'a proclamé à la télévision la semaine dernière, parce qu'il y a une semaine, à Londres, un boxeur en a bousculé un autre ; d'abord parce que cet Anglais était Irlandais et ensuite parce qu'il n'y a plus lieu de venger Jeanne d'Arc. Je m'étonne à ce sujet que, lors des jeux olympiques, ceux qui ont crié le plus fort au désastre national ont oublié si souvent de retenir à notre décharge qu'une part de nos échecs étaient dus au fait qu'un grand nombre de nos jeunes étaient en Algérie, retenus par d'autres tâches.

Un autre excès, monsieur le ministre, consisterait à offrir à la jeunesse le culte du champion et cela seul. J'avoue que je suis inquiet devant ce que je lis et ce que je vois en ce domaine. Trop de jeunes sportifs qui sortent du rang deviennent des instruments pour certains individus sans scrupule. Aux Jeux olympiques, un coureur danois est mort parce que le doping — la drogue — avait été mal dosé.

En France, cet usage est courant dans certains sports, telles les courses cyclistes. Ne faudra-t-il pas un jour reviser le code pénal pour poursuivre certaines complications criminelles ? L'athlète va-t-il devenir un robot en attendant que le recordman devienne un monstre ? Le sport va-t-il laisser la place à la chimie ?

J'ai sous les yeux l'interview de l'entraîneur australien qui conduisait son poulain à la victoire des 1.500 mètres à Rome. Quand on lui demanda le secret de ses succès, il répondit : « Pour vaincre, il faut rugir, hurler comme un dément, se conduire comme un être primitif, devenir une bête sauvage, se battre avec ses tripes mais aussi avec les coudes, les épaules et les jambes, mais surtout ne pas penser.

Bien mieux, il paraîtrait que de plus une nouvelle méthode fait des ravages dans des pays voisins. On y utilise l'hypnotisme pour obtenir un maximum de concentration. L'homme devient un réflexe conditionné et la personne humaine est bafouée au lieu de trouver dans la lutte sportive un moyen d'épanouissement, d'équilibre et de vraie liberté.

Vous comprendrez que devant de tels faits, devenus communs dans certains milieux, on est en droit de faire certaines réserves, et vous comprendrez que j'ai trop le respect de ce qu'est la patrie pour ne pas utiliser ce mot avec prudence dans certains domaines.

Voilà pourquoi, avant de penser aux usines à champions, à côté d'une politique des dieux du stade, une autre voie, à mon sens, s'offre à vous, monsieur le ministre. Il s'agit bien plus pour le Gouvernement d'insuffler à ce pays un esprit sportif dans le sens original du terme, d'initier la jeunesse à ses disciplines essentielles; de lui apprendre à connaître les joies de la victoire, la première étant celle de l'homme qui se vaine librement lui-même.

Alors, le reste, c'est-à-dire les résultats, les performances, les titres, les records, les médailles, la gloire, alors oui, le reste, soyez-en assuré, lui sera donné par surcroît. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, lors de la discussion de la loi de programme d'équipement scolaire et universitaire, le 3 juillet 1959 très exactement, j'avais suggéré au Gouvernement de mettre à l'étude une loi de programme d'équipement sportif. Je dois dire qu'à l'époque cette proposition n'a éveillé que peu d'écho puisque, dans sa réponse aux différents orateurs, le ministre n'y avait même pas fait allusion, mais brusquement, près d'un an plus tard, j'ai appris par la presse, qui en l'occurrence s'est chargée des liaisons entre le Gouvernement et le Parlement, qu'une suite allait lui être donnée et qu'une loi de programme d'équipement sportif allait être mise à l'étude. Depuis cette date, un certain nombre de communiqués officiels, de déclarations officieuses, de conférences de presse, font état périodiquement de l'élaboration de cette loi de programme.

Le monologue du Gouvernement s'est substitué à celui, très bref, que j'avais entamé, à cette tribune, il y a dix-huit mois et que j'avais poursuivi, sans plus de succès du reste, lors de la discussion du budget de 1960. Je voudrais donc le reprendre, en espérant que ce double monologue se transformera finalement en un dialogue.

Ainsi donc, ce projet de loi de programme d'équipement sportif, qui ne semblait pas devoir aboutir rapidement, a trouvé brusquement une grande faveur. Il fut même annoncé qu'il serait déposé sur le bureau de l'Assemblée au cours de la présente session et cette précipitation a coïncidé, par hasard sans doute, avec la fin des jeux olympiques de Rome.

Il nous était donc permis d'espérer que le présent budget ferait une place suffisante aux crédits d'équipement sportif pour que fût entreprise, dès 1961, la réalisation de cette loi de programme. Or, contrairement à cet espoir, elle n'a pas encore été déposée sur le bureau de l'Assemblée. Pourtant, l'extension de notre équipement sportif doit être entreprise d'urgence, et j'espère que le dépôt de la loi de programme sera votre cadeau de Noël à notre jeunesse, à la condition que ce texte puisse être voté, et non seulement déposé, avant la fin de la première session.

Faute d'informations sur ce projet, je voudrais vous poser à nouveau quelques questions, dont la première concerne sa portée. Sans attacher une importance exclusive aux résultats des jeux olympiques, qui ne concernent que l'élite du sport français, je crois que le Gouvernement devrait être sensible au choc psychologique que nos échecs de Rome ont provoqué dans une opinion publique qui considère aujourd'hui de plus en plus que la formation physique et morale de notre jeunesse est liée étroitement au développement du sport national.

Il convient donc que la portée de la loi-programme d'équipement sportif soit adaptée à l'énorme retard que notre pays a accumulé depuis la fin de la guerre et que la commission Le Gorgeu considérerait, en 1957, comme ne pouvant être que partiellement comblé par des ouvertures de crédits qu'elle évaluait à cette époque à un montant total de 49 milliards.

Il paraît inutile de souligner une fois de plus que de telles dépenses seraient compensées en partie par des économies réalisées par ailleurs, dans des domaines où, parce que notre jeunesse n'a pas suffisamment la possibilité de fréquenter des terrains de sport, nous sommes obligés de prévoir bien des dépenses improductives.

Lorsque j'ai suggéré cette loi de programme, je me suis fondé sur un certain nombre d'observations qui me montraient qu'un de ses premiers objectifs devrait tendre à une coordination des efforts et à une rationalisation des méthodes aboutissant l'une et l'autre à d'appréciables économies. Elle devrait être également l'occasion de dresser l'inventaire complet des besoins de la nation et également des intentions et des efforts des uns et des autres, trop souvent dispersés.

Ainsi, d'une part, dans le domaine de l'éducation nationale, tout équipement scolaire et universitaire nouveau doit, en principe, comporter un équipement sportif adéquat. D'autre part, les collectivités locales et les associations privées font, de plus en plus nombreuses, des efforts dans le même sens et il apparaît évident qu'une meilleure coordination doit être établie entre les projets des uns et des autres.

A ce propos, j'aimerais savoir si la future loi de programme ne comprendra des crédits que pour l'équipement sportif général, à l'exclusion de celui qui est lié aux établissements scolaires et universitaires. Dans ce cas, il serait quand même souhaitable que, dans un document annexé soit dressé le tableau des réalisations d'origine scolaire ou universitaire, car les liens sont très étroits, comme vous le savez, entre ces deux catégories de réalisations.

D'une part, en effet, les collectivités locales doivent mettre à la disposition des directeurs d'établissements scolaires leurs stades et leurs gymnases et d'autre part les chefs d'établissements scolaires sont invités à mettre à la disposition des associations post-scolaires ou para-scolaires de l'équipement sportif de leurs écoles.

Enfin, je voudrais savoir si la loi de programme sera bien limitée, comme son nom paraît le laisser croire, à l'équipement sportif proprement dit, et non pas étendue à l'ensemble des réalisations concernant la jeunesse.

A propos de cette discussion, je désire vous soumettre une dernière suggestion. Cette loi de programme ne pourrait-elle pas être complétée par un certain nombre de mesures tendant à donner des facilités à ceux qui prendraient des initiatives dans ce domaine, par exemple en les faisant bénéficier des leçons des expériences précédentes et en leur permettant de profiter de la standardisation de certaines constructions et de certaines fournitures ?

Cette rationalisation des méthodes, que le haut commissariat à la jeunesse et aux sports pourrait faciliter, ne manquerait pas d'aboutir à des économies appréciables.

Telles sont les quelques questions que je voulais dès maintenant poser au Gouvernement, en y ajoutant une question incidente qui concerne plus particulièrement M. le secrétaire d'Etat aux finances.

J'avais demandé, il y a également dix-huit mois, que les collectivités locales désireuses de réaliser des équipements sportifs puissent obtenir des facultés d'emprunts comparables dans ce domaine à celles qui leur sont offertes pour l'équipement scolaire proprement dit.

M. Michel Boscher. Nous en sommes loin !

M. Roland Nungesser. Au moment où nous pouvons féliciter le Gouvernement d'avoir redressé la situation financière du pays, je lui demande d'inscrire en priorité l'investissement le plus rentable qui soit, celui qui permettra de donner au pays une jeunesse forte et saine, physiquement et moralement. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Comte-Offenbach. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Pierre Comte-Offenbach. Monsieur le président, mes chers collègues, il est fort probable que M. le ministre de l'éducation nationale en me voyant à cette tribune doit éprouver comme un sentiment de détente, puisqu'aussi bien je suis le dernier orateur inscrit dans la discussion. Si je pouvais devoir à cette position qu'il m'accordât plus volontiers un effort d'attention, je lui en serais reconnaissant.

L'assentiment que vous voulez bien me donner de la tête, monsieur le ministre, m'incite à vous remercier.

Quant à vous, mes chers collègues, je vous reconnais mille et une raisons pour ne pas m'écouter car vous avez assez assisté à un long marathon oratoire, ce terme me paraissant de circonstance en raison du sujet que nous traitons. Je ne saurais donc pas exiger de vous une attention plus soutenue qu'il ne convient, et je vous livre donc immédiatement mon propos, non sans rendre un particulier hommage à l'assiduité vigilante de M. le secrétaire d'Etat aux finances.

J'ai entendu dans cette discussion des propos bien contradictoires. On vous a présenté, monsieur le ministre de l'éducation nationale, des observations sur le comportement de nos athlètes aux Jeux olympiques et sur les résultats obtenus par eux. C'est ainsi que le très distingué rapporteur de la commission des affai-

res culturelles, familiales et sociales, M. l'abbé Laudrin, a pu parler de l'humiliation infligée à notre jeunesse et du manque absolu d'enthousiasme de nos athlètes, tandis que notre non moins distingué collègue, M. Darchicourt déclarait, lui, que ces mêmes athlètes n'avaient pas démerité et que celui qui prétendrait le contraire prouverait qu'il n'y connaît rien.

Je laisse à chacun de nos collègues le soin de se faire une opinion. Si la mienne rejoint à n'en pas douter celle de M. Darchicourt, ce n'est pas sur ce terrain que je vous entraînerai, car je crois que là n'est pas le vrai débat. En effet, si j'ai été de longue date avec bien d'autres très conscient du prestige international qu'apportent les victoires sur les grands stades, notamment dans les compétitions olympiques, je suis plus que jamais convaincu que le problème fondamental est de savoir si le Gouvernement veut ou non faire de toute la jeunesse française une jeunesse athlétique, sportive.

La France, à n'en pas douter, n'est pas une nation sportive. On a dit avec bonheur qu'elle compte de nombreux amateurs de spectacles sportifs mais qu'elle ne compte pas assez de pratiquants du sport. Cela est grave et j'estime qu'il faut y remédier.

A mon sens, l'important n'est donc pas que l'opinion publique se soit émue des échecs olympiques, ce n'est pas davantage que les pouvoirs publics se soient inquiétés des réactions de l'opinion publique. Ce qui me paraît important, c'est que cette occasion, malheureuse sans doute, de l'échec de nos athlètes aux Jeux olympiques, ait créé le climat dans lequel l'adhésion populaire peut aujourd'hui se manifester en faveur d'une véritable réforme du sport. (Applaudissements.)

Je pense donc que ce qu'il y a lieu d'examiner avec soin et diligence, c'est une réforme profonde de l'éducation physique et de la pratique des sports en France.

Ne nous berçons pas d'illusions. Quatre années, cela passe — si vous me permettez cette liberté de langage — à toute vapeur, et nous nous retrouverons sur ces bancs, si nos électeurs y consentent (Sourires), à la veille des Jeux de Tokyo sans pouvoir risquer des pronostics sérieux sur le succès de nos champions d'alors.

Vous savez aussi bien que moi que c'est pour quelques fractions de seconde, quelques centimètres, que l'on gagne ou que l'on perd une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Notre ami Diligent — qu'il me permette cette familiarité qui n'est inspirée que par les sentiments que je lui porte — a fort bien fait de mettre l'accent sur le fait qu'il ne faut pas que nous envisagions le problème de la jeunesse et du sport autrement qu'à partir d'une conception réaliste dégagée a priori de l'idée de record. Ce dont notre jeunesse a besoin, c'est d'être musclée, d'être saine et présente, et ce n'est pas sur la perspective de la fabrication artificielle de champions et de super-champions que nous devons, dans le débat actuel, braquer nos jumelles. Les Jeux olympiques de Tokyo, ce n'est pas l'essentiel; l'essentiel, c'est la jeunesse française, qui, elle, est derrière les portes de cette maison et nous attend. Elle n'est pas encore en état de forger elle-même son propre destin; notre devoir est de la mettre en condition physique, de le faire quand elle en aura l'âge. Voilà qui est réaliste; voilà qui est simple. (Applaudissements.)

Je me tourne donc vers le Gouvernement: messieurs, soyez très prudents. Sans doute avez-vous le goût légitime de faire du neuf. Vous devinez l'adjectif qui suit: faites-le raisonnable. (Sourires.)

De grâce, n'allons pas sur l'autel du renouveau du sport français égorger ces malheureux boucs émissaires que seraient les dirigeants du comité national des sports ou du comité olympique. Ce ne serait pas « chic ». Là encore, cette liberté de langage rend compte de mon sentiment profond.

Je les connais, ces hommes. Je les ai vus à l'œuvre, et l'hommage que je leur rends n'est pas destiné à me valoir leur gratitude. Je ne recherche rien d'autre que la vérité.

Par qui remplacerez-vous ces hommes qui ont consacré leur vie à se dévouer au sport civil? Ils sont des bénévoles, des volontaires.

Eh bien! oui, ils sont ce qu'on appelle les « officiels ». Quel mal y a-t-il à cela?

Ils sont les officiels du sport français. Ne les mettons pas à la retraite, comme certains voudraient les y conduire, ainsi que l'on conduit vers l'abattoir les boucs évoqués il y a un instant. Non, ce ne serait pas bien, ce ne serait pas raisonnable, ce ne serait pas élégant; en un mot, en France, cela ne doit pas se faire.

Voilà pourquoi je vous demande d'être prudents. Qu'il s'agisse d'entraîneurs nationaux, qu'il s'agisse de dirigeants nationaux, vous avez et vous aurez besoin d'eux. Ne faites pas tomber les têtes des dirigeants du sport civil français. Ils n'ont pas démerité.

Je vous ai parlé en mon nom personnel. Je veux vous parler maintenant en qualité de représentant du groupe sportif parlementaire qui a l'honneur de compter parmi ses membres près de deux cents de nos collègues. Ce groupe souhaite, monsieur le ministre, deux choses essentielles.

En premier lieu, la réforme des horaires, car le problème est là, et pas ailleurs, et je n'ai pas besoin d'insister longuement. En second lieu la construction obligatoire d'aires sportives à côté de tout nouveau bâtiment scolaire. Tenez, monsieur le ministre, dans quatre jours — je voudrais presque que cela ne figure pas au *Journal officiel* — vous allez inaugurer, à Rambouillet, un magnifique lycée, situé dans un parc. Toute latitude existait donc pour y prévoir un terrain de sport. Or il n'y a rien. Vous me répondrez qu'il y a de la place pour faire quelque chose. Bien sûr, puisque je vous ai dit que ce lycée était situé dans un parc. (Sourires.)

Admettons ensemble, monsieur le ministre, que cette réalisation a dû demander de longs travaux et que votre prédécesseur n'avait pas nécessairement les mêmes conceptions que vous-même.

Le groupe sportif — je puis en témoigner, puisqu'il m'a demandé de vous le dire et je le fais aussi pour mon compte personnel avec joie — vous fait confiance et fait confiance à M. le haut commissaire.

M. le ministre de l'éducation nationale. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Pierre Comte-Offenbach. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale avec la permission de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je puis vous dire, à l'issue de cette leçon de sport dans un parc (Sourires) qu'aucun lycée n'ouvrira désormais sans qu'un terrain de sport y soit prévu et aménagé. Vous me parlez de Rambouillet. Je vous répondrai par Montargis et par d'autres exemples encore. Je m'excuse de vous avoir interrompu. Je voulais simplement vous donner une assurance qui, j'en suis sûr, vous fera plaisir.

M. Pierre Comte-Offenbach. Le réconfort que vos paroles viennent de m'apporter monsieur le ministre, ne peut que m'inciter à ne pas prolonger mon propos plus qu'il ne convient.

Je vous remercie sincèrement et je prends acte du fait que cette manifestation, à laquelle je souhaiterais presque participer moi-même, constituera la dernière inauguration d'un lycée inadmissiblement dépourvu à sa création d'une aire sportive. (Rires.)

Nous souhaitons avoir, dans le cadre de ce groupe sportif parlementaire, un maximum de contacts avec le Gouvernement, car nous encouragerons et appuierons toutes les initiatives que vous prendrez pour assurer une large propagande à l'éducation physique et au sport.

C'est ainsi que nous avons attiré déjà votre attention, sans résultat, sur la nécessité d'utiliser la télévision.

Réfléchissez attentivement, monsieur le ministre, à la possibilité de vous servir, au titre de l'initiation sportive des jeunes de huit à seize ans, de la télévision le jeudi, en fin de journée.

D'autre part, vous devriez essayer d'insérer au programme du dimanche matin une leçon pour les athlètes confirmés.

Les émissions du dimanche porteraient par exemple sur la diététique, les méthodes d'entraînement spécialisé. Je pense que ce serait hautement utile.

Un mot sur le plan d'équipement concernant les salles. Je dis: « les salles » parce que notre pays est en définitive humide et que, certaines années, les salles se révèlent plus utiles que les stades.

Pensez à la salle n° 1, celle qui permet les compétitions « in door ».

Pensez aussi à un deuxième type de salle, la salle moyenne, c'est-à-dire l'amélioration du « 40 x 20 », qui permet les sports d'équipe: volley-ball, basket-ball, etc.

Mais, de grâce! n'oubliez pas la salle rurale. Développez ce type de salle qui permet, sinon la pratique des sports, du moins la pratique de l'éducation physique.

J'ai dit dans quel esprit très coopératif le groupe parlementaire sportif désire contribuer à la réussite de votre entreprise, qui est la nôtre, qui est celle de la France.

Le vrai problème n'est pas de faire les médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Faites en sorte, avec des crédits que vous devrez dégager, au besoin par le moyen d'un emprunt — je lance cette formule pour éviter de parler des concours de pronostics — faites en sorte, monsieur le secrétaire d'Etat aux finances, que votre

imagination — et elle est vive — trouve une solution positive pour l'année 1961.

Sinon, vous ne pourriez plus retrouver à cette tribune M. Comte-Offenbach dans l'état d'esprit extrêmement favorable où il se trouve présentement à l'endroit de vos projets, monsieur le ministre de l'éducation nationale, et des vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat responsable du budget. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lefèvre d'Ormesson.

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Monsieur le ministre, permettez-moi d'appeler votre attention sur la situation de l'enseignement technique en Seine-et-Oise, et plus particulièrement de nos collèges techniques.

En 1959-1960, 16.311 élèves au total fréquentaient les collèges techniques, les sections techniques des lycées et collèges, les centres d'apprentissage et les sections professionnelles des cours complémentaires.

A la rentrée de septembre, 770 élèves nouveaux seulement furent admis dans ces établissements, tandis que 2.160 élèves, nés en 1946 et reconnus aptes à cet enseignement furent refusés par manque de places. C'est la première fois depuis la Libération qu'un tel fait se produit en Seine-et-Oise.

M. Raoul Rousseau. Il s'est produit ailleurs aussi.

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Pourquoi ?

D'abord parce que les crédits immobiliers de constructions scolaires affectés à l'enseignement technique sont très insuffisants. Au cours des trois dernières années civiles 1958, 1959 et 1960, les crédits d'engagement ont été respectivement de 3.136 millions d'anciens francs, puis de 31 millions, puis de 450 millions. La chute verticale des crédits des années 1959 et 1960 explique cette situation.

Ensuite parce que les crédits engagés ne sont effectivement utilisés qu'avec un très long retard. C'est ainsi que, sur 3.136 millions d'anciens francs en 1958, 418 millions furent affectés à la construction d'un centre d'apprentissage à Saint-Cyr-l'École. Or, deux ans après, les travaux n'étaient toujours pas commencés.

Dans les faits, c'est parce que l'approbation des marchés particuliers correspondant aux différents corps de métier est beaucoup trop longue à obtenir en raison de la centralisation de ces opérations à l'échelon ministériel. Et enfin, parce que, sur le plan national les crédits affectés à l'enseignement technique par le ministère des finances sont annulés lorsque leur engagement n'est pas effectué en temps voulu en raison du retard provoqué par la centralisation excessive des dossiers à l'échelon du ministère de l'éducation nationale et de celui avec lequel l'approbation ministérielle est donnée aux marchés.

C'est ainsi que très récemment, plus de deux milliards d'anciens francs ont été retirés à l'enseignement technique, pour être affectés, il est vrai, à l'enseignement du premier degré.

Deux établissements seulement ont été construits depuis la libération, en Seine-et-Oise : à Corbeil et aux Mureaux. Et pourtant, ce ne sont pas les projets prêts à être subventionnés qui manquent. Mais le seront-ils ?

Neuf projets s'élevant à 1.920 millions d'anciens francs ont été retenus et reconnus indispensables par la commission académique de la carte scolaire. Ils devaient être financés sur le budget de 1961, en plus de la loi de programme. Mais je viens d'apprendre que sur ces neuf projets, deux seulement sont effectivement retenus, pour un montant de 635 millions d'anciens francs au lieu de 1.920 millions.

Dans ces conditions, nous ne pourrions pas assurer la rentrée scolaire dans l'enseignement technique en 1961.

J'ajoute que l'enseignement secondaire va connaître, dès 1961, une situation presque aussi grave.

C'est donc un véritable appel, monsieur le ministre, que je vous adresse. Vous connaissant, je suis certain d'être entendu. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le ministre, je n'ai qu'une question à vous poser et, en réalité, je déplore d'avoir à le faire aujourd'hui, car elle concerne l'enseignement agricole, dont le budget ne viendra en discussion que mercredi. Mais je ne sais si, à ce moment-là, vous pourriez être au banc des ministres. De toute façon, la question posée concerne les crédits que nous allons être appelés à voter dès aujourd'hui.

Le 21 juillet dernier, nous avons voté une loi dont l'article 2 détermine les obligations respectives du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'agriculture. Il y est dit de façon parfaitement claire que votre ministère a l'obligation d'apporter sa collaboration au fonctionnement des établisse-

ments de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, notamment par le personnel d'enseignement général.

Je sais bien que les décrets d'application n'ont pas encore paru. Néanmoins, j'aimerais connaître les mesures que vous envisagez pour répondre à cette obligation.

Il s'est produit, lors de la rentrée d'octobre, un fait que je vous ai signalé et qui me paraît désolant : les huit maîtres d'enseignement général qui vous avaient été demandés par le ministère de l'agriculture n'ont pas encore pu être affectés aux écoles régionales.

La cause en réside-t-elle dans des difficultés qui tiennent à la nature des détachements ? Un malentendu s'est-il produit ? Y a-t-il eu une certaine négligence ? Je ne sais.

En tout cas, je vous demande d'analyser ces difficultés et de mettre fin à ces vacances de postes. Elles ne s'élèvent qu'à huit alors que vous disposez de plus de vingt-deux mille maîtres de cours complémentaires. S'il le faut, le Parlement votera des mesures législatives complémentaires pour vous aider.

Quoi qu'il en soit, il est absolument insupportable que le ministère de l'éducation nationale ne puisse pas fournir sa contribution régulière au ministère de l'agriculture pour l'enseignement agricole. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Avant de monter à la tribune, je répondrai d'abord d'un mot à Mlle Dienesch.

Une erreur s'est certainement produite car, sur le plan des principes, il n'est pas douteux qu'il appartient au ministère de l'éducation nationale, en collaboration étroite avec le ministère de l'agriculture, de lui donner les maîtres d'enseignement général dont il entend disposer.

Il est possible qu'un accident se soit produit dans le rodage de nos rapports. Peut-être ce recrutement n'a-t-il pas bénéficié d'une publicité suffisante et a-t-il été ralenti au début par les complications de la procédure de détachement.

Je porterai immédiatement remède à l'état de choses que vous venez de me signaler.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La liste des orateurs inscrits est épuisée.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, ce long, ce fructueux débat m'a placé une fois de plus en face de mes responsabilités, de mes inquiétudes et aussi de mes thèmes d'action, en face de l'œuvre qu'il convient d'entreprendre et de faire aboutir au département de l'éducation nationale.

Beaucoup de choses ont été dites, point forcément contradictoires ; l'on me permettra de ne pas tout reprendre et de ne pas tout dire, réservant pour de prochaines occasions la possibilité d'approfondir tel ou tel sujet. On me l'a rappelé, gouverner c'est prévoir. Gouverner c'est aussi choisir, c'est adapter à une situation donnée les moyens dont on peut disposer, et surtout c'est éviter, en toutes circonstances, d'entrer dans l'avenir à reculons, ne serait-ce que dans l'emploi des formules. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Tout d'abord nous nous trouvons devant un projet de budget présenté sous une forme légèrement différente de celle des années antérieures. Je conçois très bien que l'on nous en ait fait le léger reproche en nous disant qu'il était difficile de se mouvoir dans de semblables masses. Ne croyez pas que nous ayons compliqué à plaisir cette présentation. Il existe peut-être des possibilités de l'améliorer. Mais il y a, en tout cas, derrière cette présentation un certain nombre d'idées directrices auxquelles je tiens essentiellement, qui correspondent à la ligne générale que nous entendons suivre dans l'avenir en ce qui concerne l'organisation générale de notre enseignement.

On a bien voulu dire tout à l'heure que la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires constituait une unité au centre du ministère et que cette unité ne pouvait être effective que dans la mesure où son autorité s'exerce. Eh bien, cette autorité s'exercera dorénavant sur le plan budgétaire, par exemple pour l'organisation de tous les stages ou l'organisation du transport de tous les élèves. J'ajoute que le regroupement de tous les crédits de personnel me paraît aussi indispensable, si l'on veut véritablement créer cette masse commune d'un enseignement à partir de onze ans auquel on a reconnu que nous avions donné le mouvement essentiel. C'est pourquoi l'année prochaine encore la présentation du budget traduira sous forme de chapitres plus groupés cette volonté de synthèse et d'action combinée.

Me voilà donc devant un budget qui s'élève à 800 milliards de francs, c'est-à-dire plus de 12 p. 100 du budget de la nation, ce qui correspond à un effort considérable, et qui s'accroîtra encore dans les années à venir.

Si je disposais du double de crédits, je pourrais peut-être faire le double de choses. Je n'en suis pas sûr car il ne suffit pas — on l'a fait remarquer tout à l'heure à juste titre — d'avoir des moyens, encore faut-il avoir à temps les éléments de prévision et les éléments de mise en mouvement.

S'adapter à cette situation, c'est donc savoir exactement comment tirer le parti maximum de l'effort considérable et respectable à tous égards que fait la nation en ce domaine.

On me dit : Vous devriez recourir à l'emprunt. Je rends hommage à cet effort d'imagination et je retrouve là une idée qui m'est chère et que j'ai diffusée personnellement ; devant un si grand devoir les limites et les responsabilités de l'entreprise ne devraient pas être étalées seulement sur un an, sur cinq ans ou dix ans, mais sur plusieurs générations. Nous sommes, en effet, devant un phénomène démographique qui n'a pas de précédent dans notre histoire et qui n'aura peut-être pas d'équivalent.

Remarquez bien que cette idée d'un vaste emprunt était venue déjà à nos prédécesseurs, à ceux qui, en 1885, ont eu la charge de construire l'école publique. Ils ont dû l'écartier, mais les conditions d'un budget à cette époque n'étaient pas du tout les mêmes qu'actuellement. Faut-il vous rappeler que nous empruntions 700 milliards cette année, pour équilibrer notre budget ?

On peut cependant affirmer que le résultat de tels emprunts, auxquels il faudrait en ajouter d'autres, serait de rendre encore plus aléatoires les conditions de l'équilibre. Je reconnais que les méthodes financières de mon département manquent peut-être quelquefois d'imagination, mais aussi que dans les circonstances actuelles nous sommes aux limites du possible. Ce qui a été dit et ce que j'aurais pu dire moi-même à certain moment, ne nous conduit pas entièrement à repousser des présents qui nous sont offerts, mais à adopter dans certains cas des méthodes de nature à apporter un rendement immédiat.

Je voudrais entrer immédiatement dans le concret. Nous aurons à discuter prochainement de deux plans. Comme je l'ai dit en commission, le premier plan sera une loi de programme. On a déclaré que cette loi était en retard, c'est vrai. L'engagement qui avait été pris par M. le Premier ministre, l'an dernier, était de la déposer avant la fin de la présente session. En réalité, elle sera déposée au mois de mars, car j'entend échapper, dans les années qui viennent, non pas à toute surprise, mais au genre de surprise que j'ai eu cette année. En matière de construction, par exemple, nous avons été obligés de précipiter le mouvement pour faciliter non pas la rentrée de 1960, mais celle de 1961. Nous avons été obligés de construire pour l'enseignement du premier degré 8.500 classes qui n'étaient pas entièrement prévues dans le plan et nous sommes, à l'heure actuelle, en avance d'un an sur le plan mais encore en retard d'un an sur la réalité. J'ai employé quelques mois supplémentaires à effectuer une enquête sur les besoins des divers départements, une enquête qui porte moins sur l'enseignement primaire que sur les autres degrés d'enseignement. Ce n'est pas que le problème de l'enseignement primaire soit complètement réglé, mais la vague va déferler surtout sur l'enseignement secondaire, sur l'enseignement technique et sur l'enseignement supérieur. Ainsi, partant des données de 1961 et établissant le programme pour la période 1962-1967, nous avons en vue 1970 qui est le rendez-vous majeur avec notre jeunesse, auquel nous nous devons de faire face, non sans difficultés. Le projet d'équipement sportif vous sera soumis, d'autre part, avant la fin de l'année.

Partant de ces deux données qui vous apporteront en même temps la prévision de l'avenir et, pour la première fois, une carte scolaire réelle, je crois que nous pourrons faire œuvre sérieuse. Je dis « une carte scolaire réelle » parce qu'en rassemblant sous une même direction tous les ordres d'enseignement — primaire, secondaire et technique — nous avons donné à cette direction l'entière responsabilité de la carte scolaire, question sur laquelle je reviendrai tout à l'heure quand je parlerai des constructions. Nous pourrions reprendre la discussion sur les moyens de financement quand nous serons en présence de ces plans et juger s'il ne serait pas utile, non pas sur un budget mais sur un ensemble, de trouver des éléments de financement nouveaux.

Dès maintenant, je retiens de ces données essentielles, sur des points particuliers qui ont cependant leur importance, un certain nombre de conclusions. Je vais prochainement créer la fondation nationale des œuvres en faveur, non seulement des étudiants, mais également des enseignements postsecondaires et de la promotion sociale.

A cette fondation seront apportées non seulement les ressources ordinaires du budget, mais encore un certain nombre de ressources supplémentaires, telles que, par exemple, certains droits universitaires et aussi des dons. De grandes institutions sont prêtes à y participer. Quand j'aurai recueilli ces sommes, qu'en ferai-je ? Je construirai et engagerai l'avenir sur des périodes assez longues. (Applaudissements.)

Cette fondation — je parle d'une fondation ayant un but bien défini — pourra contracter les emprunts nécessaires, édifier non plus ces cités universitaires auxquelles les étudiants renoncent et auxquelles je renonce délibérément, mais des maisons pour les étudiants, des restaurants, et surtout des centres d'accueil et de repos qui doivent leur être propres. Quand je parle des étudiants, je prends ce terme dans son acception la plus large.

Voilà un point sur lequel je pourrais, tout en gardant les crédits budgétaires que vous voudrez bien m'accorder, me procurer quelques suppléments et par conséquent dépasser très largement les moyens de construction normaux qui me sont donnés.

Je voudrais profiter de l'absence de M. le secrétaire d'Etat aux finances pour préciser que je fais mettre à l'étude d'autres moyens de ce genre plus ou moins réguliers (*Sourires*),... je veux dire plus ou moins traditionnels.

Il est certain que dans la construction en faveur de l'enseignement technique, la charge qui nous incombe est alourdie en grande partie, c'est-à-dire pour un tiers, par le matériel. Si l'enseignement technique est le parent pauvre, il est le parent cher — et ce n'est pas un reproche que je lui adresse.

Mais la partie véritablement lourde du travail, ce n'est pas à proprement parler la construction, c'est l'équipement. Je suis persuadé qu'en associant à cet équipement les professions, les collectivités, les chambres de commerce et un certain nombre d'autres éléments de la vie française sous forme de dons ou d'emprunts, nous arriverions à trouver à un problème, qui en apparence est de détail, des solutions qui m'aideraient d'une façon capitale dans l'exécution de mes projets, de telle sorte qu'en allégeant ma charge elles me permettraient de gagner du temps.

Voilà donc un certain nombre de considérations de méthode que je voulais donner au début de cet exposé.

Les problèmes auxquels nous avons à faire face peuvent, bien qu'ils soient innombrables, se grouper sous un certain nombre de rubriques. Les uns relèvent de l'organisation universitaire et des problèmes pédagogiques, d'autres des constructions, d'autres enfin des problèmes de la jeunesse et des sports.

Je reprendrai un certain nombre des points qui ont été traités ici devant moi en disant de la façon la plus simple et la plus dépourvue comment je compte aller de l'avant.

Examinons d'abord le problème de la structure administrative. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit de la réforme de l'administration centrale. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'une entreprise aussi lourde que l'éducation nationale est un peu trop un village et pas assez une maison. Mon ambition est de faire de l'éducation nationale une maison où les directeurs pédagogiques conçoivent l'avenir et où ceux qui sont chargés de la construction sont associés à cette fabrication de l'avenir mais où les tâches sont bien réparties.

Je veux aussi qu'on comprenne bien que cette transformation de l'administration centrale n'est pas seulement bonne tant sur le plan pédagogique et démocratique que sur la meilleure façon d'utiliser nos crédits d'enseignement, mais qu'elle aura des conséquences directes sur la construction.

Abordant maintenant les problèmes essentiels qui ont été évoqués au cours de ce débat, je voudrais en quelque sorte leur donner leur couleur.

Nous avons entrepris en matière d'enseignement une immense réforme. Nous la faisons, qu'il s'agisse de l'orientation, des classes d'accueil de quatrième, ou de la future mise en place de l'allongement de la scolarité, nous la faisons dans des conditions difficiles, puisque nous sommes obligés de nous mesurer nous-mêmes les crédits, mais à la fois avec audace et prudence.

C'est pourquoi il ne se présente pas de fait pédagogique nouveau qui ne donne lieu à des stages, à des entretiens avec ceux qui assumeront la responsabilité, et à un contrôle — ainsi qu'on l'a fait remarquer — lorsqu'il s'agit du travail effectué par les inspecteurs. Mais nous ne réussirons à faire face à cette tâche, à recevoir les 185.000 enfants qui viennent à nous tous les ans, que si notre équipement, notre appareil administratif, est solide partout. On a d'ailleurs eu raison de me poser des questions sur ce qu'on pourrait appeler « l'équipement administratif provincial », les rectorats. Oui, les rectorats ont besoin d'être équipés et les inspecteurs d'académie ont besoin de n'être pas seuls. En effet, si l'instrument administratif n'existait pas, tout s'en irait

en poussière. Pour la première fois donc, une dotation est inscrite à ce budget. Elle s'élève à un milliard d'anciens francs pour les constructions ; naturellement, elle est beaucoup plus modeste en ce qui concerne les crédits de fonctionnement — 71 millions d'anciens francs — mais elle représente l'effort réalisé, dans une première tranche, pour doter notre administration des moyens qui lui sont nécessaires et pour permettre dans l'avenir, non pas une déconcentration, comme on le dit très souvent, mais un équipement général du pays en matière d'éducation nationale. Cela est vrai également pour les inspecteurs primaires et les inspectrices d'écoles maternelles auxquels il faut donner des moyens de travail. Nous avons d'ailleurs commencé à leur donner satisfaction, mais il est difficile de le saisir dans les méandres du budget. Nous retrouverons d'ailleurs ce problème lorsque je répondrai à une question qui m'a été posée au sujet de l'application de la loi scolaire du 31 décembre dernier.

De même, en ce qui concerne les services qui ne sont pas simplement administratifs, mais qui constituent des « services-antennes », des services dont la mission est de rechercher ce qui se passera demain, M. Fréville m'a demandé quelles étaient mes intentions au sujet du B. U. S. Le bureau universitaire des statistiques voit ses autorisations nouvelles augmentées de 8 p. 100. Cela signifie que je ne saurai m'en passer. Ce bureau grandit en effectifs et surtout en moyens de travail. Nous avons trop souffert, ces temps-ci, d'aller à tâtons pour ne pas nous donner tous les moyens nécessaires pour essayer de préparer l'avenir. A mon avis d'ailleurs, une liaison constante entre le B. U. S., l'institut pédagogique et les autres instituts du même ordre est évidemment indispensable. Elle doit être le moyen mis à la disposition de l'état-major de l'éducation nationale pour savoir ce qui se passe et ce qui va se passer.

J'aborde maintenant une des questions vraiment capitales de notre entreprise, celle du recrutement. On l'a à juste titre évoquée assez souvent au cours de cette journée. On ne peut pas dire que ce budget néglige ce problème. En donnant au ministère de l'éducation nationale, bon an mal an, la possibilité de recruter 20.000 maîtres ou instituteurs nouveaux, le budget est à la hauteur de sa tâche. Il ne faut pas vous tromper sur les chiffres que vous voyez apparaître dans le budget. Il y a d'autres ressources et je remercie M. le ministre des finances de m'avoir ouvert une sorte de crédit sur l'ensemble des sommes dont je dispose pour recruter, le cas échéant, 3.000 instituteurs ou maîtres nouveaux.

Le problème n'est pas seulement d'ordre budgétaire. Il réside évidemment dans la difficulté que l'on rencontre pour trouver les professeurs et les maîtres eux-mêmes. Quoique nous fassions, nous n'arriverons pas à recruter l'ensemble du personnel titulaire auquel nous pourrions avoir droit et qui suffirait à faire face aux besoins accrus des prochaines années. Par conséquent, il faut se faire une raison.

Dans cette période de transition, il nous faut chercher dans tous les domaines. C'est ce que nous faisons.

Nous ne cherchons pas toujours selon de très bonnes méthodes. Il faut les adapter. Mais les conseils qui m'ont été donnés dans cette journée coïncident avec ce que nous entendons faire. En particulier, nous recourons aux retraités, aux professeurs en congé et même aux officiers.

Nous nous devons de préparer un certain nombre de réformes. Je crois, par exemple — ce point rejoint l'une de mes préoccupations que j'exposerai en traitant du problème de la jeunesse — qu'il sera bon, à un moment donné, d'associer les meilleurs des étudiants à cette œuvre d'éducation nationale.

De même faudra-t-il faire un effort pour que le divorce que l'on m'a signalé entre l'enseignement supérieur et le C. N. R. S., c'est-à-dire avec la recherche scientifique pure, ne s'accroisse pas et que, d'une façon générale, le professeur, dans sa chaire, soit honoré pour la recherche scientifique à laquelle il se livre et que le chercheur auquel l'Etat a donné les moyens de poursuivre ses travaux rende un service public en consentant à offrir quelques heures d'enseignement à la masse qui vient vers lui. (Applaudissements.)

Comme vous tous, je suis profondément convaincu que la fonction enseignante doit être honorée si l'on veut éveiller des vocations. Non pas que la vocation ait toujours besoin d'argent ; mais cela peut arriver. (Sourires.)

Sur ce point, je ne puis pas dire que j'apporte des consolations, ni à l'Assemblée, ni à moi-même d'ailleurs. Je dirai seulement qu'une première entreprise est actuellement menée, qui consiste à améliorer le sort de l'ensemble de la fonction publique. Le Premier ministre a pris l'affaire en main et, indirectement ou directement, comme l'on veut, la fonction enseignante profitera de certains relèvements. Mais cela n'est pas suffisant. D'ailleurs, des engagements préliminaires en quelque sorte avaient été pris autrefois dans ce domaine. Je puis dire que notre programme de revalorisation de la fonction enseignante est prêt ; le travail a été accompli par le département de l'éducation nationale et

est à la disposition de tous. Je ne perds nullement l'espoir de convaincre. Ce travail a été envoyé à M. le ministre chargé de la fonction publique, les intéressés le savent bien d'ailleurs.

En conclusion de l'examen de ce premier groupe de problèmes primordiaux, j'affirme que nous ne sortirons de la situation où nous sommes, face à des besoins de recrutement incessant, qu'en transformant complètement les horaires, les programmes, les méthodes. (Applaudissements.)

Cette œuvre, le ministre de l'éducation nationale sait qu'il doit l'accomplir presque seul. En effet, comment proposer à des conseils, à des groupements d'hommes chargés d'une discipline, de consentir des sacrifices ? La chose est psychologiquement et matériellement impossible. Cette année doit donc être celle de l'adaptation de l'enseignement, non seulement à la situation du moment, mais au temps où nous vivons. (Applaudissements.)

Une telle affirmation comporte un engagement. D'ailleurs, comment ne m'engagerais-je pas ? Si nous ne réduisons pas les horaires, si nous ne réussissons pas à alléger la charge — la question des locaux devenant secondaire, je le dis franchement — nous ne trouverons jamais assez de maîtres. Il nous faut tirer les conclusions des quelques expériences qui ont été faites, spécialement de celle de Vanves, en tous points remarquable et convaincante. Des enfants, des jeunes gens travaillant sur les mêmes bases que d'autres suivant les cours dans une école conduite selon les vieilles méthodes, ne sont allés en classe que le matin, l'après-midi étant réservé à des jeux de plein air ou à des études dirigées. La capacité physique de ces garçons s'est développée de telle sorte qu'on en croit à peine ses yeux si l'on étudie les photographies prises avant et après l'expérience. Sur le plan intellectuel, ces élèves sont aussi bien armés que les autres.

L'expérience des classes de neige, qu'on a bien voulu évoquer et que, malheureusement, je ne puis généraliser, car elles sont chères, est d'ailleurs là pour prouver la vérité du vieil adage.

En la matière, il nous faudra encore faire preuve d'imagination, par exemple dans l'utilisation des moyens audio-visuels auxquels on a bien voulu faire allusion s'agissant du domaine des sports. Je suis persuadé que le film ou le disque ne suffisent pas dans l'enseignement, mais qu'ils peuvent être un puissant moyen de réflexion ou d'évocation. Dans les mathématiques, dans les sciences d'observation, certainement ; dans l'histoire et la géographie aussi.

Je passe à quelques points particuliers qui se rattachent à cette première partie de mon exposé.

Etant donné les modalités prévues pour la réforme de l'enseignement sur le plan intellectuel et sur le plan pratique, nous devons mettre en œuvre ce que l'on a appelé, d'une façon contestable d'ailleurs, le ramassage.

Ce problème présente deux aspects. Jusqu'à présent, le ramassage avait pour but de permettre le regroupement de classes primaires rurales à faible effectif et éventuellement la fermeture de certaines classes ou de certaines écoles. A ce propos, j'indique en passant que jamais une classe ou une école n'a été ou ne sera fermée sans que son inutilité totale ait été constatée, notamment par les collectivités locales, intéressées au premier chef.

Une seconde forme de ramassage réclame une réglementation particulière : c'est celle qui conduira désormais les enfants de onze ans vers ce que, faute de trouver une meilleure expression, j'appellerai l'enseignement moyen. Ce ramassage est d'un type différent en ce sens qu'il s'impose. Il est normal que l'Etat, en prolongeant la scolarité, donne la possibilité au garçon ou à la fille d'aller jusqu'à l'école quand l'école ne vient pas jusqu'à eux.

Quant aux inconvénients évoqués concernant à la fois le régime des vacances et celui des examens, ils ne risquent plus de se reproduire. En effet, j'ai allégé, vous le savez, le régime des examens de telle sorte qu'il ne peut plus gêner la rentrée scolaire, comme il l'a fait trop souvent et trop longtemps. Par ailleurs, les examens seront terminés avant la sortie des classes.

Quant au régime des vacances, je ne vois pas de raison jusqu'à présent pour le modifier.

A gauche. Hélas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis prêt à entendre tous les points de vue sur la question, mais pas ce soir. (Sourires.)

Je le répète, personnellement je ne vois pas de raisons de changer.

Touchant l'application de la loi du 31 décembre 1959, on a bien voulu attirer mon attention sur le fait évidemment essentiel qu'elle allait poser quelques problèmes, en particulier celui du contrôle pédagogique des maîtres. Nous avons été amenés à renforcer les inspections académiques afin qu'on ne puisse pas prétendre que l'absence d'un renforcement retarde la marche normale des choses. J'insiste tout particulièrement sur un fait découlant de la loi, à savoir que l'inspection aura peut-être fonction

plus de présence du moins plus de poids puisque dans certains cas elle servira à introduire le maître dans l'enseignement.

Mesdames, messieurs, je vous prie de m'excuser si mes propos manquent parfois de perspective ; replaçant les questions particulières dans un ordre plus vaste, j'essaye de vous montrer que nous avons une vue générale d'avenir sur l'ensemble de ces problèmes.

Je passe maintenant au problème des constructions scolaires.

Le projet de loi de programme qui sera prochainement proposé à vos délibérations comportera des prévisions d'un ordre exceptionnel puisque ce sont les dix prochaines années qui seront en cause. Ce projet ne comprendra pas seulement un plan de constructions, il contiendra aussi l'annonce d'une réforme des méthodes. La réforme de nos méthodes — sans laquelle nous n'aurions rien fait — devrait nous permettre de relever les rendements de 10 p. 100.

Le procès qui a été fait de ces méthodes, de la complexité et de la lenteur des procédures est facile. Je dirai seulement ce que j'ai fait et ce que j'entends faire encore.

A l'avenir il n'y aura plus de double circuit dans la conception. La conception appartient aux directions pédagogiques ; les constructions scolaires sont un service d'exécution administrative. Mais il est clair aussi que si l'on ne recourt pas à une déconcentration le résultat obtenu sera de peu de valeur.

C'est pourquoi, ayant déjà commencé avec M. le secrétaire d'Etat au budget des conversations sur ce point, je pense qu'en fin de compte les programmes qui ne dépassent pas 100 millions — au lieu des 50 millions actuels — devront être traités localement.

J'estime aussi que les crédits déconcentrés devraient être accrus ; nous devons, en outre, simplifier le travail des comités et des commissions.

Mais déjà les mesures que nous avons prises commencent à porter leurs fruits. C'est ainsi, par exemple, que le fait d'avoir renoncé à nous servir dans les départements d'autres experts et d'autres fonctionnaires que ceux qui y servent déjà, je veux dire ceux des travaux publics ou ceux de la construction, représente un pas en avant.

En outre, je demanderai à M. le ministre des finances de vouloir bien revoir avec moi toutes les questions relatives au pré-financement et au crédit à accorder aux communes dès qu'elles manifestent l'intention de construire. (Applaudissements.)

Faisant en quelques sorte un retour sur moi-même, je dois dire que les procédés de fabrication que nous avons employés pour l'enseignement du premier degré nous ont permis sinon d'aller à la victoire du moins d'éviter la déroute complète. Grâce à leur emploi, nous avons pu faire une rentrée passable cette année et nous ferons une rentrée passable en 1961.

Ces procédés sont désormais appliqués à l'enseignement du second degré, à l'enseignement supérieur et même à l'enseignement technique.

Ce qui a été rendu relativement facile pour les écoles primaires grâce à leur grand nombre n'est pas moins applicable aux lycées et collèges. Il ne paraît pas impossible de concevoir le collège ou le lycée de 500 élèves, de 1.000 élèves, de 1.500 ou de 2.000 élèves et qu'importe si le lycée de Privas ressemble au lycée d'Armentières ! (Applaudissements.)

De même nous avons trouvé les dénominateurs communs dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi nous pouvons pousser les villes à entreprendre la construction de facultés, surtout de facultés techniques. Il n'est pas nécessaire de bâtir des universités somptueuses avec de vastes halls et de larges piliers. Il s'agit de construire pour enseigner. (Applaudissements.)

Dans l'enseignement supérieur, lorsque certain professeur prenait possession de sa chaire, il demandait immédiatement un nouveau laboratoire. Or, si nous avons pu, à Grenoble ou à Strasbourg, créer des laboratoires polyvalents qui s'adaptent en vingt-quatre heures aux besoins d'un nouveau maître, pour quoi ne le ferions-nous pas dans l'enseignement technique ?

A cela s'ajoute le travail que nous sommes en train de faire et qui est indispensable : l'élaboration de la carte de l'enseignement technique. Nous sommes pauvres en ce domaine. Quand je parcours la France — je le fais chaque semaine — je constate qu'il y a un plan de mise en valeur d'une région du point de vue économique, du point de vue social, mais que rarement un plan d'enseignement technique parallèle, accompagnant ce programme général, est déjà prêt. (Applaudissements.)

Je ne voudrais pas quitter ce domaine des constructions, à propos duquel je ne suis que trop bref, sans répondre à une question qui a été posée touchant les départements d'outre-mer. Je n'ai pas sous les yeux — et je m'en excuse auprès de M. le député de la Réunion — le détail exact des prévisions, mais je dois lui dire que, s'agissant d'une loi de programme de 6 milliards en trois ans, la charge, cette année, sera du tiers et que je me tiens à la disposition de M. Cerneau pour voir si dans la ventilation générale, le tiers des prévisions concernant la Réunion pourrait lui être accordé comme à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Je serais heureux d'avoir avec lui, à tête reposée, une conversation à ce sujet. (Applaudissements.)

M. le président. Monsieur le ministre, je me permets de vous interrompre.

L'Assemblée vous écoute avec l'intérêt soutenu que méritent vos observations. Mais nombre d'entre nous ont le désir parfaitement légitime d'écouter à vingt heures l'allocation que doit prononcer le chef de l'Etat. Or il est manifeste qu'à vingt heures vous aurez à peine terminé votre discours. Je me demande donc si la bonne méthode ne consisterait pas à suspendre maintenant nos travaux et à remettre à vingt et une heures trente la suite de votre remarquable exposé, après quoi nous terminerions la discussion du budget de l'éducation nationale. Je ne voudrais pas que nos collègues soient privés des propos que vous vous préparez à leur tenir. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis à la disposition de l'Assemblée. Je m'en voudrais d'interférer dans une émission radiophonique que chacun attend. (Sourires et applaudissements sur de très nombreux bancs.)

M. le président. Je vais donc lever la séance, avec l'accord du Gouvernement.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (n° 866) (rapport n° 886 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) (deuxième partie) :

Education nationale et article 62 (annexe n° 9) (suite) :

I. — Education nationale, M. Clermontel, rapporteur spécial ; avis n° 896 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

II. — Constructions scolaires, M. Félix Mayer, rapporteur spécial ; avis n° 896 de M. Cerneau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 892 de M. Devemy, au nom de la commission de la production et des échanges ;

III. — Enseignement technique, M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 896 de M. Joseph Perrin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

IV. — Jeunesse et sports, M. Regaudie, rapporteur spécial ; avis n° 896 de M. Laudrin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Affaires étrangères :

Affaires étrangères (annexe n° 3. — M. Georges Bonnet, rapporteur spécial) ;

Affaires étrangères (relations culturelles) (annexe n° 4. — M. de Broglie, rapporteur spécial) ;

Affaires étrangères (affaires marocaines et tunisiennes) (annexe n° 5. — M. Arnulf, rapporteur spécial).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.